

Quatrième réunion du Comité scientifique, technique et consultatif (STAC) du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes.

Panama City, Panama, du 18 au 20 juillet 2018

PROJET

ÉTAT DES ACTIVITES DU SOUS-PROGRAMME SUR L'EVALUATION ET LA GESTION DE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT (AMEP) POUR 2017-2018

[Couvrant la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2018]

Pour des raisons économiques et environnementales, les délégués sont cordialement invités à amener leurs copies des documents de travail et d'information aux séances, et d'éviter de demander des copies supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

Aperçu du Programme	1
État du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS)	9
Synthèse des projets et activités	9
A. Projets du FEM	9
i. <i>Amélioration et renforcement du Fonds pour la gestion des eaux usées de la région des Caraïbes, par le biais d'une approche intégrée de solutions techniques novatrices et de mécanismes de financement (CReW+)</i>	9
ii. <i>La gestion intégrée des terres, de l'eau et des écosystèmes dans les PEID des Caraïbes (FEM) IWeco</i>	12
B. Suivi et évaluation.....	15
iii. <i>Rapport sur l'État de la Convention pour la région des Caraïbes</i>	15
C. Gestion des déchets	18
iv. <i>Appui au Nœud des Caraïbes pour les déchets marins</i>	18
v. <i>Initiatives de partenariats « Sans déchets »</i>	21
D. Programmes d'action nationaux (PAN).....	24
vi. <i>Mise en œuvre des innovations pour réduire la pollution par les nutriments provenant des eaux usées et des émissions agricoles dans les cours d'eau et les environnements côtiers et marins de la mer des Caraïbes</i>	24
vii. <i>Appui à la Plateforme des Caraïbes pour la gestion des nutriments</i>	25
ANNEXE I : Synthèse des recommandations émises par la troisième 3 ^e STAC LBS, décisions de la 3 ^e COP LBS et décisions pertinentes prises lors de la 17 ^e Réunion intergouvernementale de la Convention de Carthagène	29
ANNEXE II : Organigramme du Secrétariat de la Convention de Carthagène	36
ANNEXE III : État de la ratification de la Convention de Carthagène et ses protocoles	37
ANNEXE VI : Réunions intergouvernementales, techniques/d'experts et autres convoquées par le sous-programme AMEP, les CAR LBS et les projets FEM (2017-2018)	38
ANNEXE V : Publications internes de l'AMEP et du projet FEM CReW (2017-2018)	39
ANNEXE VI : Documents officiels et exposés par le sous-programme AMEP	40
ANNEXE VII : Matrice de l'état des Recommandations et Décisions des Réunions du PE.....	41

Aperçu du Programme

1. Le présent rapport a pour objet de présenter l'état d'avancement des activités du sous-programme sur l'Évaluation et la gestion de la pollution environnementale (AMEP), en appui au Protocole relatif à la pollution due à des causes et activités terrestres (Protocole LBS) en ce qui concerne la période 2017-2018. Il présente également en synthèse les recommandations et décisions pertinentes formulées lors de la Troisième réunion du Comité scientifique, technique et consultatif du Protocole LBS (3^e STAC LBS), de la Troisième Réunion des Parties contractantes (3^e COP) au Protocole LBS, et de la Dix-septième réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes (17^e IGM) (en Annexe I du présent rapport).
2. L'objectif général de l'AMEP est de contrôler, prévenir et réduire la pollution du milieu côtier et marin contre les causes et activités terrestres et maritimes, permettant ainsi aux pays de la région des Caraïbes de s'acquitter des obligations découlant du Protocole relatif à la pollution due à des causes et activités terrestres (Protocole LBS) et du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures.
3. Les objectifs du sous-programme AMEP sont de :
 - a) Procéder à la gestion et supervision, au jour le jour, de la mise en œuvre des projets et activités de l'AMEP, dans le cadre de la Convention de Carthagène ;
 - b) Veiller à ce que la formulation et la mise en œuvre des projets et activités se conforment aux obligations découlant des protocoles LBS et relatif aux hydrocarbures ;
 - c) Encourager la ratification, l'adhésion et l'application effective des protocoles LBS et relatif aux hydrocarbures ;
 - d) Renforcer la coordination, la collaboration et la communication avec les organisations régionales et internationales pertinentes en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre des projets et activités de l'AMEP ; et
 - e) Renforcer la participation des centres d'activités régionales (CAR) du LBS et du Protocoles relatif aux hydrocarbures à la conception et mise en œuvre des projets et activités de l'AMEP.
4. Au cours de l'exercice biennal, les Parties contractantes à la Convention de Carthagène mais qui ne sont pas encore parties au Protocole LBS ont été invitées à fournir une mise à jour relative à leur statut, et d'indiquer quels défis représentent un obstacle à la ratification. En juin 2018, le Gouvernement du Honduras a informé le Secrétariat qu'il avait signé le Protocole LBS et qu'il soumettrait le document pertinent au dépositaire, la Colombie.
5. Le Gouvernement de Curaçao, Royaume des Pays-Bas, a signalé qu'une assistance technique était nécessaire pour finaliser le cadre législatif permettant d'appliquer les dispositions prévues par le Protocole LBS d'ici 2020. Le Gouvernement de la Colombie a indiqué que, au cours de la dernière année, le processus d'incorporation de cet instrument dans le système juridique national avait avancé, et qu'il était prévu que la loi correspondante soit présentée au Congrès de la République en 2018. Un tableau recueillant les réponses envoyées par les pays est inclus dans le document informatif UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.5.
6. Tout au long de l'exercice bisannuel, l'importance de la ratification du protocole LBS a été mise en évidence, au moyen de divers moyens d'information tels que des infographies, des exposés et publications techniques, et des fiches. Une liste desdits moyens figure à l'Annexe V.
7. Le chargé de programme (PO) de l'AMEP coordonne la mise en œuvre des activités pour la période 2017-2018, avec le soutien de l'assistant de l'équipe (Pollution et communications – AMEP/CETA) et l'assistant de programme AMEP. Les directeurs et le personnel des Centres d'activités régionales ont assuré un appui technique supplémentaire.
8. Il a été demandé à l'assistant de programme AMEP de fournir un soutien important au projet du Fonds pour l'environnement mondial sur la Gestion intégrée des terres, de l'eau et des écosystèmes dans les PEID des Caraïbes (FEM IWeco) avant que le personnel du projet ne soit recruté. Par la suite, ce même personnel a été recruté en tant qu'assistant administratif du projet (G6) à partir du 1^{er} mars 2018, le poste resté vacant devant être pourvu d'ici août 2018.

9. En absence d'un chargé de programme pour le CETA, le PO de l'AMEP a continué de se charger également du sous-programme pour les communications. Deux stagiaires, M^{me} Iris Albulet (originaire d'Allemagne) et M^{me} Jessica Rudd de la Grande-Bretagne ont prêté un important renfort en 2017.
10. L'accord d'hébergement du Centre d'activités régionales (CAR) du Protocole LBS auprès de l'Institut des affaires maritimes a été signé entre ONU Environnement et le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago en juillet 2017. Des entretiens sont en cours entre le Secrétariat et le Gouvernement de Cuba au sujet d'un accord de siège similaire visant à formaliser la situation du Centre d'ingénierie et de la gestion environnementale des côtes (CIMAB) en tant que Car du LBS.
11. Un protocole d'accord (PA) a été signé entre le secrétariat de la convention de Carthagène et l'Institut de recherche industriel des Caraïbes, axé sur les tests analytiques et les techniques visant l'eau, les eaux usées et l'air, et des interventions visant l'amélioration de la qualité de l'eau de mer et de l'eau douce. L'évaluation des eaux souterraines et des aquifères, la mise en place de processus alternatifs et des technologies pour la gestion des déchets et l'atténuation des changements climatiques.
12. Au cours de l'exercice biennal, plusieurs changements de personnel ont eu lieu au sein du Secrétariat, et notamment le départ du chargé de programme pour les Zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW). Le manque de personnel, et notamment dans le cadre du département administratif et financier, ont entraîné d'importants retards dans la mise en œuvre des activités du programme. Il a également été demandé au PO de l'AMEP de fournir un appui au niveau de la gestion de la supervision dans ce domaine.
13. Alors que des efforts ont été déployés pour accroître la participation de tous les points focaux nationaux dans divers projets et activités, les réactions retardées de certains points focaux nationaux aux demandes du Secrétariat a également entraîné des retards au niveau des produits du programme.
14. Le Tableau 1 ci-dessous reflète la contribution du sous-programme AMEP aux discussions techniques concernant la pollution au travers des comités nationaux, régionaux et mondiaux.

Tableau 1 : Représentation des membres du personnel d'AMEP dans les comités sur le plan national, régional et mondial

No.	Comité	Champ d'application	Pertinence vis-à-vis de la Convention de Carthagène/Protocole LBS	Nature de la réunion	Fréquence
1	Équipe de coordination du projet de l'Organisation des Nations Unies	National	Assurer la coordination des projets mis en œuvre par le PEC en Jamaïque avec d'autres initiatives des Nations Unies	Face à face	Mensuelle
2	Groupe des Nations Unies pour les Communications	National	Permet l'échange de ressources de communications et d'améliorer la visibilité des projets du PEC en Jamaïque et dans la région	Face à face	Mensuelle
3	Groupe des Nations Unies pour le suivi et l'évaluation	National	Appuie le suivi et l'évaluation des projets du PEC en Jamaïque	Face à face	Trimestrielle
4	Groupe spécialisé du PCAD pour l'environnement	National/ Régional	Fournit une contribution technique en matière d'environnement à l'appui des objectifs de développement durable	Face à face	Variable
5	Comité consultatif technique (CCT) - Agence de la santé publique des Caraïbes (CARPHA)	Régional	Appuie la coordination de projets en matière de santé environnementale dans les Caraïbes et notamment du projet FEM IWeco. Fournit un appui au Comité consultatif CARPHA pour l'environnement	Virtuelle	Deux fois par année

No.	Comité	Champ d'application	Pertinence vis-à-vis de la Convention de Carthagène/Protocole LBS	Nature de la réunion	Fréquence
6	Comité technique pour les Caraïbes du Partenariat mondial de l'eau	Régional	Prise en charge de la coordination de projets liés à l'eau dans les Caraïbes	Virtuelle et face à face	Une fois par an
7	Groupe de la direction de projet du FEM CLME+	Régional	Participation en tant que partenaire chargé de la mise en œuvre du projet CLME +	Face à face	Une fois par an
8	Programme d'action stratégique (PAS) du projet FEM CLME+	Régional	Participation en tant que membre du mécanisme de coordination intérimaire pour le PAS	Face à face	Une fois par an
9	Groupe interinstitutions de coordination du projet FEM IWeco	Régional	Mises à jour en tant qu'organisme régional principal chargé de la mise en œuvre du projet FEM IWeco	Face à face et virtuelle	Trimestrielle
10	Réunion du comité de pilotage du projet FEM IWeco	Régional	Présentation de rapports en tant qu'organisme régional principal chargé de la mise en œuvre du projet FEM IWeco	Face à face	Une fois par an
11	Groupe régional technique et consultatif du projet FEM IWeco	Régional	Avis techniques concernant le projet IWeco en tant qu'organisme principal chargé de la mise en œuvre	Face à face	Une fois par an
12	Groupe de travail PEC ONU Environnement pour le Rapport sur l'état de la Convention (SOCAR)	Régional	Appui à l'élaboration du Rapport sur l'état de la Convention (SOCAR) en vertu du Protocole LBS	Virtuelle	Selon nécessité (une fois par mois au minimum)
13	Groupe d'experts sur les aires marines protégées (GCFI)	Régional	Avis d'experts sur les déchets marins et autres questions relatives à la pollution	Virtuelle	Non exigée
14	Groupe de recherche sur la pollution (GCFI et CLME+)	Régional	Contribution à la mise au point du programme de recherche sur la pollution	Virtuelle et face à face	Selon les besoins
15	Nœud des Caraïbes pour la gestion des déchets marins	Régional	Hébergement du Nœud avec l'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes	Virtuelle et face à face	À déterminer
16	Plateforme des Caraïbes pour la gestion des nutriments	Régional	Hébergement de la plateforme et appui direct aux obligations découlant du Protocole LBS	Virtuelle et face à face	À déterminer
17	Plateforme des Caraïbes pour la gestion des eaux usées	Régional	Soutien technique à la plateforme hébergée par la CWWA	Virtuelle et face à face	À déterminer
18	Groupe de travail sur le CAR REMPEICT	Régional	Identification d'options de détachement pour le Centre	Virtuelle	Selon les besoins
19	Direction générale de l'Écosystème de ONU Environnement – Groupe des Communications	Mondial	Contributions dans le domaine des questions relatives à la communication	Virtuelle	Selon les besoins

No.	Comité	Champ d'application	Pertinence vis-à-vis de la Convention de Carthagène/Protocole LBS	Nature de la réunion	Fréquence
20	Réunions de coordination du Programme pour les mers régionales d'ONU Environnement	Mondial	Promouvoir le partage d'expériences et d'approches harmonisées	Virtuelle	Selon les besoins
21	Groupe de travail sur les indicateurs du Programme pour les mers régionales d'ONU Environnement.	Mondial	Promouvoir une approche harmonisée pour l'élaboration d'indicateurs	Virtuelle	Selon les besoins

15. Au cours de la période concernée, le sous-programme AMEP a été représenté à l'occasion de réunions et conférences à échelle régionale et mondiale. Les représentants de l'AMEP y pris part au moyen de présentations orales, des stands affichant des vidéos, du matériel promotionnel et montrant des affiches sur le Protocole LBS. Voir l'annexe VI pour les présentations effectuées
16. Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la communication avec les parties-prenantes et faciliter le partage des connaissances. Elles sont présentées en synthèse dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Synthèse des rapports, bulletins et activités de communication coordonnées par l'AMEP

No.	Rapport	Fréquence
1	Contribution au Bulletin de la Division d'ONU Environnement sur les écosystèmes	Mensuelle
2	Bulletin sur l'évaluation et la gestion de la pollution environnementale	Trimestrielle
3	Participation aux rapports annuels ONU Environnement	Une fois par an
4	Contribution aux rapports d'ONU Environnement sur les résolutions de l'UNEA	Au besoin
5	Rapport sur l'application des directions stratégiques pour les mers régionales	Une fois par an
6	Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action Mondial (PAM) d'ONU Environnement	Une fois par an
7	Contribution au rapport du Secrétaire-général sur les océans et le droit de la mer	Une fois par an
8	Rapport sur les mesures prises à l'appui de la résolution 67/205 adoptée le 21 décembre 2012 « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et futures ».	Une fois par an
9	Rapports financiers et narratifs à l'intention des bailleurs, des unités de coordination des projets, des organisations chargées de la mise en œuvre et siège de l'ONU Environnement	Au besoin (trimestrielle, une ou deux fois par an)
10	Mise à jour de la page Internet et des réseaux sociaux	Tous les jours
11	Mise à jour des banques de données - Points focaux et capacités du laboratoire	Au besoin
12	Rapport à l'intention des équipes nationales sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement	Une fois par an
13	Rapport à l'intention de l'Institut de planification de la Jamaïque sur les projets et activités dans le pays	Une fois par an
14	Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine sur la mise en œuvre du SAMOA Pathway	Au besoin
15	Rapport relatif aux plans nationaux de mise en œuvre dans les pays de l'UNMSDF pour la Jamaïque, Trinité-et-Tobago, le Belize, le Suriname et le Guyana.	Une fois par an

17. Les bulletins trimestriels du sous-programme sur la pollution (AMEP) constituent une synthèse permanente des activités et réalisations. Le dernier numéro, couvrant la période de janvier à avril 2018, est disponible dans un nouveau format électronique en ligne (cliquer [ici](#)). Tous les bulletins sont envoyés aux points focaux LBS en version PDF, et peuvent être téléchargés sur le site du PEC ONU Environnement (www.cep.unep.org).
18. Nos mentions j'aime et followers de nos réseaux sociaux ont augmenté considérablement. Durant cet exercice, nos followers sur Facebook ont augmenté de 31 % et ont atteint les 5600. Le nombre de nos followers sur Twitter a redoublé par rapport à l'exercice précédent et a atteint les 4100.
19. Le Secrétariat, par l'intermédiaire du programme AMEP, a passé en revue et fourni des contributions techniques à plusieurs rapports régionaux et mondiaux impliquant, notamment, les résolutions des Nations Unies relatives aux océans, aux petits États insulaires en développement (PEID) et aux objectifs de développement durable, ainsi que divers rapports des Nations Unies sur des questions telles que les déchets marins, les eaux usées et les nutriments.
20. Des contributions ont également été faites à des bulletins régionaux et mondiaux tels que la première édition de la revue des PEID « The Cowrie » en juin 2018, le bulletin bimensuel de la Division des Nations Unies pour le développement durable (ONU DDD) et le bulletin du Partenariat mondial pour la gestion des nutriments, janvier-avril 2018 mettant en évidence la stratégie régionale sur les nutriments élaborée dans le cadre du Projet PNUD/FEM CLME+.
21. Le sous-programme AMEP a appuyé l'organisation de réunions régionales et internationales célébrées pendant l'exercice bisannuel, dont : 1) Conférence de haut niveau des Nations Unies en appui à la mise en œuvre de l'ODD 14 (Conférence des Nations Unies sur les océans) ; 2) 3^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-3) ; 3) Sixième Conférence internationale sur les déchets marins (6IMDC) en 2018 ; et 4) 7^e Conférence internationale sur l'avenir de l'environnement. L'Annexe VI répertorie les principaux ateliers ayant été organisés avec le soutien direct de l'AMEP.
22. Les liens avec les organisations régionales ont été renforcés, et des réunions de coordination ont eu lieu avec divers partenaires sur des questions d'intérêt commun relatives à la prévention et le contrôle de la pollution. Ces organisations sont énumérées ci-dessous :

Programme d'action Mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement Bureau régional des Nations Unies pour l'environnement pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC)	Agence de santé publique des Caraïbes (CARPHA), Organisation maritime Internationale (OMI) National Oceanographic and Atmospheric Administration (NOAA)
Sous-commission pour les Caraïbes et régions adjacentes de la Commission océanographique intergouvernementale (IOCARIBE) Fonds pour l'environnement mondial	Centre de l'eau pour les zones tropicales humides de l'Amérique latine et les Caraïbes [el Centro del Agua del Trópico Húmedo para América Latina y el Caribe (CATHALAC)]
Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) Association de l'eau et des eaux usées des Caraïbes (CAWASA)	Institut de recherche de la mer et des côtes [el Instituto de Investigaciones Marinas y Costeras INVEMAR] Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA)
Commission Économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPAL) Organisation panaméricaine de la santé (OPS) Association des Caraïbes des eaux potables et usées (CWWA) Banque interaméricaine de développement (BID)	Association des États de la Caraïbe (AEC) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Université des Nations Unies- Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH) Convention de Bâle Centre régional des Caraïbes Commission OSPAR ▪ Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes

23. Le Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement a poursuivi son élaboration du Rapport sur l'état de la Convention (SOCAR) Le projet de rapport sera analysé lors de la prochaine quatrième réunion du Comité scientifique, technique et consultatif qui se tiendra à Panama City, Panama, du 16 au 20 juillet 2018.
24. Le projet financé par le FEM sur « la gestion intégrée des terres, de l'eau et des écosystèmes dans les PEID des Caraïbes (IWEco) » a tenu sa deuxième réunion du comité de pilotage à la Havane, Cuba, du 26 février au 2 mars 2018.
25. Le Formulaire d'identification de projet (FIP) du projet FEM CReW a été élaboré par le PEC/ONU Environnement, la BID et l'unité de gestion du projet FEM CReW, et soumis au secrétariat du FEM pour examen en juillet 2016. À la suite de l'approbation du concept du projet en novembre 2017, une communication étroite s'est instaurée entre les pays afin d'obtenir leurs observations, endossement/validation et cofinancement.
26. Conformément aux décisions VII et VIII de la 17^{ème} réunion intergouvernementale et de la 14^{ème} COP, le sous-programme AMEP a travaillé de concert avec le sous-programme SPAW et l'unité de gestion du Projet FEM sur les grands écosystèmes marins des Caraïbes (projet FEM CLME+) afin d'appuyer la mise en œuvre des activités du projet. Au cours de la période considérée, l'accent a été mis sur l'élaboration d'une proposition d'un projet de gestion écosystémique pour les Caraïbes et le plateau du Nord du Brésil.
27. Ladite proposition a été finalisée, présentée et approuvée par l'unité de coordination du projet PNUD/FEM CLME+, et apportera près de 300 000 dollars en soutien des activités au Guyana, Suriname, Brésil et Trinité-et-Tobago.
28. Le Secrétariat, ainsi que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a organisé un atelier de lancement commun des sous-projets PNUD/FEM CLME+ et de gestion écosystémique du plateau du Nord du Brésil, qui englobent l'Approche écosystémique des pêches (AEP) de la FAO et le projet d'ONU Environnement sur la gestion écosystémique de la pollution et des habitats. Cet atelier a bénéficié de l'appui technique du CAR IMA LBS, et a eu lieu du 20 au 27 novembre 2017 à Trinité-et-Tobago. Cet effort commun facilitera la mise en œuvre coordonnée des sous-projets CLME+ sur les crevettes et les espèces de poisson de fond, ainsi que l'application des Cadres de gestion écosystémique et de la gouvernance des océans dans le grand écosystème marin du Nord du Brésil.
29. La feuille de route pour les protocoles LBS et SPAW a été présentée et approuvée par les Parties contractantes respectives (COP) au mois de mars 2017, et endossée par la réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène en Guyane, en mars 2017. (Voir Annexe I la Décision VIII de la 3^{ème} COP LBS). Une des décisions de la réunion intergouvernementale relative à la présente feuille de route impliquait que le Secrétariat mette à jour le Plan d'action pour les Caraïbes du PEC, afin d'y inclure une Stratégie de développement durable et une stratégie de mobilisation de ressources. Cette nouvelle stratégie du PEC renforcera la coordination en vue de l'application des Protocoles SPAW et LBS, et facilitera une approche plus intégrée en vue de la mise en œuvre du Plan de travail du PEC. Un aperçu du Projet FEM CLME+ et de sa mise en œuvre conjointe par les sous-programmes AMEP et SPAW figure dans le Documents d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.7.
30. À l'occasion de la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 de développement durable qui s'est tenue à New York en juin 2017, la Commission OSPAR (OSPAR) et le Secrétariat de la Convention de Carthagène se sont engagés volontairement à collaborer dans les régions de l'Atlantique et des Caraïbes. Les domaines principaux de coopération inter-régionale comprennent les aires marines protégées (AMP), les déchets marins et la gestion écosystémique, qui constituent des priorités pour les deux organisations. Les activités du projet comprendront la création d'une base de données sur les déchets marins et le suivi des AMP gérées par le PEC et le Réseau et forum de gestionnaires des aires protégées des Caraïbes (CaMPAM). Dans le but de sensibiliser l'opinion publique, une Conférence sera organisée spécifiquement sur des questions liées aux déchets marins et aux AMP, et des informations seront diffusées par le biais des réseaux des Mers régionales. La formation et le renforcement de capacités seront également renforcés dans le cadre de la présente collaboration, qui comprend une proposition de projet sur le suivi des AMP. Les leçons tirées dans le cadre des projets axés sur la gestion écosystémique seront également recueillies

et diffusées. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le document d'information UNEP(DEPI)/CAR.WG.39/INF.11.

31. Le premier projet de Sécurité humaine des Nations Unies, dénommé « Renforcement de la résilience humaine dans les zones de North Clarendon et West Kingston, Jamaïque » est actuellement en cours et mis en œuvre par le Gouvernement de la Jamaïque et de cinq agences des Nations Unies présentes en Jamaïque : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation Panaméricaine de la santé (OPS/OMS), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement et ONU Femmes.
32. En tant que secrétariat de la Convention de Carthagène, le Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC)/ONU Environnement bénéficiera de fonds durant une période de trois ans (de novembre 2017 à octobre 2020) pour appuyer la mise en œuvre des activités relatives à l'amélioration des installations d'eau et d'assainissement dans certaines collectivités vulnérables de la Jamaïque. ONU Environnement se charge actuellement des activités axées sur l'amélioration de la santé environnementale et de la sécurité de l'eau au sein des communautés, sur le plan local et national, et du renforcement des capacités institutionnelles visant l'intégration de l'approche de la sécurité humaine. Les activités du projet relevant de la « *Composante 3.2 Améliorer les capacités de gestion de la communauté pour faire face aux dangers naturels* » comprendront la construction de modèles efficaces pour la gestion participative et l'exploitation de systèmes d'eau communautaires, et la formation des parties-prenantes dans la conception, construction, utilisation et entretien des systèmes de récupération de l'eau. Le projet est financé par le Gouvernement de la Jamaïque, les agences des Nations Unies et le Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine.
33. Le sous-programme AMEP continue de collaborer avec le Bureau sous-régional pour les PEID des Caraïbes en Jamaïque, récemment mis en place. Ceci favorise les synergies et la coordination entre les activités d'ONU Environnement et le Secrétariat dans la région des Caraïbes. A ce jour, leur collaboration a porté essentiellement sur les déchets et la gestion des produits chimiques.
34. Un appui à d'autres activités de prévention et de réduction, telles que la gestion des bassins versants et la gestion des eaux usées, a été fourni au moyen de l'élaboration et/ou mise en œuvre de projets existants ou nouveaux financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et au moyen de partenariats avec d'autres organisations et projets régionaux.
35. Pendant l'exercice biennal 2017-2018, le sous-programme AMEP a poursuivi ses travaux dans les domaines suivants : (a) Suivi et évaluation (b) Gestion des déchets et (c) Programmes nationaux d'action nationaux pour la prévention de la pollution.

Coûts et dépenses de la coordination des programmes (en USD)

Projet Période	Origine des fonds	Budget prévu (2017-2018)	Dépenses (De janvier 2017 à décembre 2018)
2017-2018	CTF	1 092 000	694 322 ¹

36. Voir ci-dessous une synthèse des contrats et des consultants requis pour la mise en œuvre du sous-programme AMEP durant la période 2017-2018 :

¹ La coordination du programme comprend la dotation en personnel, les frais de voyage, présentation de rapports, communication, équipements et administration. Les frais de bureau, y compris les communications, les équipements et l'administration du sous-programme AMEP, ont été estimés jusqu'à la fin du mois de juin 2018

Contrat	Date de signature/ Commencement	Date d'expiration	Organisations/individus sous contrat	Produit du projet	Pays	Coût total (USD)
1.	12 avril 18	30 oct. 18	El Centro del Agua Trópico Húmedo para América Latina	Participation technique au SOCAR – FEM CLME+	Panama	15 000
2.	16 nov-17	31 mars 18	Liana McManus	Analyses pour SOCAR - FEM IWEco	États-Unis	14 000
3.	16 mai 17	15 mai 20	Autorité de gestion de l'environnement	Sous-projet national du FEM - IWEco	Trinité-et- Tobago	643 659
4.	15 fév. 17	16 août 17	Chrishane Williams	Documents de communication – FEM IWEco et FEM CReW	Jamaïque	22 500
5.	27 mars 17	28 juillet 17	Alfredo Coello	Coordination du projet FEM CReW	Espagne	27 200
6.	11 sep. 17	31 août 18	PCI Media Impact	Volet communication, FEM IWEco	États- Unis/Sainte- Lucie	379 701
7.	31 oct. 17	31 mars 21	Ministère de l'Agriculture, de la pêche, de l'aménagement du territoire, des ressources naturelles et des coopératives	Sous-projet national du FEM - IWEco	Sainte- Lucie	729 685
8.	08 déc. 17	31 mars 22	Ministère de la santé et de l'environnement	Sous-projet national du FEM - IWEco	Antigua-et- Barbuda	1 215 685
9.	09 avril 18	08 juin 18	Hayden Billingsy	Mise à jour des documents du sous-projet pour Saint Vincent-et- Grenadines - FEM IWEco	Saint Vincent-et- Grenadines	7 500
10.	01 août 16	31 mars 17	Sherry Heileman	Élaboration du SOCAR-FEM CLME+	Trinité-et- Tobago	60 000
11.	17 août 15	28 fév. 17	David Simmons	Mise à jour des documents du projet FEM- IWEco pour Saint- Christophe-et- Nièvés	Sainte- Lucie	23 220

État du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS)

37. Le Costa Rica est devenu le 13^e pays à ratifier le Protocole LBS depuis le dernier rapport.

Partie contractante	Date de la signature	Date de ratification	Entrée en vigueur
Antigua-et-Barbuda		13 juillet 2010	13 août 2010
Bahamas		24 juin 2010	13 août 2010
Bélize		4 février 2008	13 août 2010
République de Colombie	2 octobre 2000		
République du Costa Rica	6 octobre 1999		26 mai 2016
République dominicaine	3 août 2000	6 septembre 2012	5 octobre 2012
France	6 octobre 1999	4 mai 2007	13 août 2010
Grenade		5 mars 2012	4 avril 2012
Guyana		14 juillet 2010	13 août 2010
Jamaïque		5 novembre 2015	4 décembre 2015
Royaume des Pays-Bas	6 octobre 1999		
Panama		9 juillet 2003	13 août 2010
Sainte-Lucie		30 janvier 2008	13 août 2010
Trinité-et-Tobago		28 mars 2003	13 août 2010
États-Unis d'Amérique	6 octobre 1999	13 février 2009	13 août 2010

38. Le PEC/ONU Environnement a continué de travailler de concert avec les points focaux LBS afin d'encourager et faciliter la ratification du Protocole LBS dans la région des Caraïbes.

Synthèse des projets et activités

39. Le présent chapitre présente, en synthèse, le contexte, les objectifs, les produits/résultats attendus, les pays bénéficiaires, les dépenses et le statut de tous les projets et activités mis en œuvre dans le cadre du sous-programme AMEP pour la période 2017-2018. Le calcul des dépenses s'arrête au 30 juin 2018. Les dépenses sont exprimées en dollars américains (USD).

A. Projets du FEM

- i. *Amélioration et renforcement du Fonds pour la gestion des eaux usées de la région des Caraïbes, par le biais d'une approche intégrée de solutions techniques novatrices et de mécanismes de financement (CReW+)*

Contexte

40. Le Formulaire d'identification de projet (FIP) du projet FEM CReW a été élaboré par le PEC/ONU Environnement, la BID et l'unité de gestion du projet FEM CReW, soumis au secrétariat du FEM pour examen

en juillet 2016 et approuvé en novembre 2017. Le FIP figure en qualité de document d'information sous la cote UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.9.

41. Le Projet FEM CReW+ s'appuiera sur une base de connaissances techniques relatives au traitement des eaux usées, et des exemples pratiques de réussites suivant la mise en place des activités dans 13 pays de la région des Caraïbes dans le cadre du projet FEM CReW. Ce nouveau projet devrait identifier et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de financement novateurs et des solutions technologiques qui sont reproductibles et durables. La durée prévue du projet est fixée à 36 mois.
42. Les activités de formulation d'une proposition de projet reposant sur les résultats du projet FEM CReW ont été amorcées. La mise en œuvre du projet FEM CReW sera confiée à ONU Environnement et la BID, et la proposition sera présentée au FEM pour examen début 2019.
43. Selon la proposition, le projet comprend cinq volets : Réforme des cadres (institutionnel, politique, législatif et réglementaire) ; le développement d'options de financement adaptées et durables (urbaines e rurales). Développement de mécanismes de financement innovants, mise en place de solutions (à petite échelle, locales, rurales et communautaires), gestion des connaissances et plaidoyer.

Objectif(s)

44. L'objectif principal du projet FEM CReW est la mise en place de solutions novatrices et à petite échelle dans la région des Caraïbes, à l'aide d'une approche intégrée de gestion de l'eau et des eaux usées reposant sur des mécanismes de financement durables mis à l'essai sous le couvert du Fonds régional des Caraïbes sur la gestion des eaux usées (CReW).

Résultats attendus

45. Les résultats attendus pour ce projet sont :
 - Cadres institutionnel, politique et législatif mis à jour en ce qui concerne la gestion intégrée des eaux et des eaux usées dans au moins 9 pays
 - Renforcement de la coordination régionale et nationale, de l'échange d'informations, de la prise de décisions fondées sur les sciences, et de la présentation de rapports relatifs aux ODD et AEM émanant de plateformes/bases de données nationales et régionales en matière de gestion intégrée de l'eau et des eaux usées et institutions régionales dans au moins six des pays participants.
 - Renforcement des connaissances et compétences nécessaires au suivi de processus nationaux de réforme en matière de gestion intégrée de l'eau et des eaux usées et des ODD et AEM pertinents.
 - Une meilleure compréhension des différentes options de financement, ainsi qu'une meilleure préparation pour le financement de la gestion des eaux usées à petite échelle sur le plan local, communautaire et national dans tous les pays participants.
 - Le financement accru et durable de la gestion intégrée des bassins versants, y compris la protection des eaux superficielles et des sources souterraines dans au moins trois bassins hydrographiques/hotspots.
 - Renforcement des connaissances et compétences nécessaires à la réussite de la conception, la mise en place et la gestion de mécanismes de financement appropriés dans certains pays.
 - Amélioration du traitement des eaux usées, y compris la réutilisation, dans les zones rurales et péri-urbaines au moyen de solutions de gestion intégrée de l'eau et des eaux usées à basse technologie.
 - Amélioration de la gestion du cycle de vie, économie circulaire et utilisation et consommation efficace de l'eau, par le biais de la promotion de la protection des sources et de la réutilisation de l'eau dans le cadre de la gestion conjointe des ressources en eaux superficielles et souterraines, dans 3 bassins/hotspots principaux.

- Amélioration des connaissances et des compétences dans les communautés ciblées pour permettre la mise en œuvre des solutions pour la gestion intégrée de l'eau et des eaux usées à faible coût.
- Amélioration de la prise de conscience et de la compréhension en ce qui concerne les avantages de l'adoption d'approches intégrées dans le cadre de collectivités ciblées afin de faciliter la mise en place de solutions intégrées à basse technologie pour la gestion de l'eau et des eaux usées.
- Amélioration de l'accès à un mécanisme d'échange d'informations, de connaissances et d'expériences et leçons tirées, ainsi que le renforcement des capacités permettant le partage d'information avec le FEM et les communautés élargies, locales et nationales entre les 18 pays participants.

Coût du projet proposé (en USD)

Composants des projets y ODD lié	Financement du projet FEM	Cofinancement
<i>Sous-total</i>	\$ 14.964.176	\$ 274.994.184
<i>Cout de gestion du projet</i>	\$ 748.209	\$ 11.878.891
<i>COUT TOTAL DU PROJET (\$)</i>	\$ 15.712.385	\$ 286.873.075

Pays bénéficiaires

Régional : Barbade, Belize, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Trinité-et-Tobago

<i>Amélioration et renforcement du Fonds pour la gestion des eaux usées de la région des Caraïbes, par le biais d'une approche intégrée de solutions techniques novatrices et de mécanismes de financement (CReW+)</i>
Budget total du projet (BID et PNUE) : USD 302 585 460
Total des fonds du FEM (BID et PNUE) : USD14 943 938
Total des fonds du FEM (PNUE) : USD 6 398 099
Budget exercice biennal (PNUE) : 5 millions de dollars - estimation
Durée : 4 ans (2018 - préparation du projet : De 2019 à 2021, mise en œuvre du projet sous réserve de l'approbation du FEM)
Champ d'application : Régional-Barbade, Belize, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Trinité-et-Tobago
Partenaires : Banque interaméricaine de développement (BID), Banque de développement des Caraïbes
Articles/Annexes du Protocole LBS : Articles III, V, VI, VII, X, XI ; Annexe III
Site Internet : www.cep.unep.org/gefcrew+

Statut

46. La proposition relative au projet CReW+ financé par le FEM dénommé « Amélioration et renforcement du Fonds pour la gestion des eaux usées de la région des Caraïbes, par le biais d'une approche intégrée de solutions techniques novatrices et de mécanismes de financement (CReW+) » est en cours d'élaboration pour finalisation et présentation au secrétariat du FEM d'ici mars 2019. Le concept du projet a été approuvé en novembre 2017 par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à hauteur de 14 943 938 dollars américains. Une communication intense a été établie avec tous les pays afin d'obtenir les contributions, endorsements/validations et cofinancements pour toutes les activités proposées sur le plan national et régional.
47. Dans le cadre de l'élaboration du projet CReW, financé par le FEM, les besoins/exigences prioritaires des pays en matière de formation technique dans le domaine de l'eau et des eaux usées sont en cours de documentation.

En outre, il est demandé aux gouvernements d'apporter leurs points de vue afin de, notamment, définir 1) les ligne référence, 2) les contributions des contrepartie, 3) lettres d'endossement, 4) les profils des projets et 5) le co-financement.

48. Une série de consultations concernant l'élaboration du projet CReW+ ont eu lieu au Honduras du 3 au 6 juin 2018 à l'occasion d'un atelier régional organisé par la Banque de développement des Caraïbes (BDC) à la Barbade. Ces activités ont été mises en place par la BID à l'aide du secrétariat et d'un consultant engagé par ONU Environnement chargé d'appuyer le processus de formulation du projet.
49. Plus avant, des discussions plus approfondies se tiendront lors de la 4ème réunion du STAC LBS, ainsi qu'à l'occasion d'autres ateliers et réunions régionales en 2018.

(ii) La gestion intégrée des terres, de l'eau et des écosystèmes dans les PEID des Caraïbes (FEM IWEco)

Contexte

50. Le projet FEM IWEco est axé sur l'amélioration de la gestion et la protection des ressources terrestres, côtières et marines de la mer des Caraïbes dans le cadre de la Convention de Carthagène et des Protocoles LBS et SPAW. Son but est de promouvoir l'inclusion de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), et le passage des principes de gestion des écosystèmes, dans le cadre du projet FEM IWCAM, dans les cadres nationaux pour le développement. Ce projet s'efforce également de mettre en place des solutions novatrices visant à réduire la pollution et à améliorer les ressources en eau douce et des zones côtières, compte tenu des défis posés par les changements et la variabilité climatiques.
51. Le projet FEM IWEco a été approuvé en avril 2015 pour une période de cinq ans (2015-2020). ONU Environnement et le PNUD sont les agences chargées de la mise en œuvre, sous la direction principale d'ONU Environnement. Le PEC/ONU Environnement est le maître d'œuvre du projet ainsi que l'Agence de la santé publique des Caraïbes (CARPHA).
52. Les retards dans le démarrage du projet étaient dus aux lenteurs du processus d'approbation par le FEM, et aux retards dans le recrutement du personnel du projet en raison du manque de personnel au secrétariat, ainsi que le passage au nouveau système administratif et de gestion des projets d'ONU Environnement, UMOJA, qui a fait sentir ses effets sur de nombreux processus internes et projets du PEC.
53. L'atelier de lancement du projet FEM IWEco, ainsi que la première réunion du comité de pilotage, ont eu lieu à Kingston, en Jamaïque, du 20 au 22 septembre 2016. En tout, 59 participants y ont assisté.
54. Bien que le projet ait été officiellement lancé en septembre 2016, les mois allant d'août au 31 décembre 2016 ont été considérés comme une Phase de lancement, et la date officielle d'entrée en cours est le 1er janvier 2017.

Objectif(s)

55. Contribuer à la préservation des écosystèmes des Caraïbes d'importance mondiale et à la durabilité des moyens de subsistance grâce à l'application de technologies éprouvées et d'approches qui sont adéquates pour les petits États insulaires en développement, par le biais de l'amélioration de la gestion des ressources en eau douce et des côtes, la gestion durable des terres et des forêts, visant également à renforcer la résilience des systèmes socio-écologiques face aux effets des changements climatiques.
56. Le projet s'articule autour de quatre volets principaux, comme suit :
 - **Volet I** : Élaboration et mise en œuvre d'approches intégrées et novatrices pour la gestion durable des terres (GDT).
 - **Volet II** : Renforcement de la GDT, cadre et indicateurs de suivi des écosystèmes.

- **Volet III** : Renforcement des capacités de gestion des services écosystémiques (institutionnels, politiques, législatifs et réglementaires)
- **Volet IV** : Amélioration des moyens d'échange des connaissances, bonnes pratiques, reproductibilité et participation des parties prenantes.

Résultats attendus

57. Les résultats attendus de ce projet sont :

- Résultat C1.1 Réduction mesurable de la pression exercée sur les sites du projet, au moyen d'interventions de gestion de l'eau, de la terre et des écosystèmes qui tiennent compte du changement climatique ;
- Résultat C1.2 Accroissement des moyens de subsistance et des avantages socio-économiques associés pour les communautés ciblées, en raison de l'amélioration du fonctionnement des services écosystémiques ;
- Résultat C2.1 Renforcement des systèmes nationaux et régionaux de surveillance des conditions environnementales vis-à-vis des principaux accords internationaux ;
- Résultat3.1 Renforcement des politiques et de la législation pour une gestion efficace de l'eau, de la terre et des écosystèmes, compte tenu des changements climatiques ;
- Résultat3.2 Renforcement des capacités des institutions nationales et régionales, ainsi que d'autres parties-prenantes pour une gestion améliorée de l'eau, de la terre et des écosystèmes, compte tenu du changement climatique ; et
- Résultat C4.1. Renforcement de la participation et de l'accès aux informations pour les opérateurs et autres parties prenantes par l'intermédiaire de réseaux ciblés.

Pays bénéficiaires

Régional : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Cuba, République dominicaine, Grenade, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Saint-Vincent-et-Grenadines, Trinité-et-Tobago.

Coûts et dépenses du projet (en USD)

Période	Coût total du projet	Origine des fonds	Budget prévu (2017-18)	Projet réel Budget (2017-18)	Frais² et Fonds engagés (De janvier 2017 à décembre 2018)
2015-20	20 722 572	FEM	5 035 329	17 500 000	8 062 589

Statut

58. Le Coordinateur du projet régional d'ONU Environnement, est entré en fonction auprès de l'unité de gestion du projet IWeco à Kingston, en Jamaïque, en octobre 2017, suivi de l'assistant de programme G5 en novembre 2017 et de l'assistant administratif G6 en mars 2018. Les autres personnels (agent technique et le spécialiste des communications) ont été recrutés et sont en passe de rejoindre l'équipe du projet IWeco en Jamaïque.
59. La deuxième réunion du comité de pilotage du projet régional IWeco a eu lieu à La Havane, à Cuba, du 26 au 28 février 2018, et a rassemblé 23 participants. Le rapport de la réunion figure en tant que Documents d'information sous la cote UNEP (DEPI)/CAR.WG.39/INF.9.
60. En ce qui concerne le volet I, des accords de coopération (PCA) ont été préparés dans le cas de Trinité-et-Tobago, Antigua-et-Barbuda, Sainte-Lucie, Jamaïque et Saint-Christophe-et-Niévès. Des consultants ont été

² Jusqu'au 30 juin 2018. Les chiffres aussi inclus les obligations.

engagés pour mettre à jour les documents dans le cas de Saint-Vincent-et-Grenadines et Saint-Christophe-et-Niévès, les gouvernements respectifs en ayant fait la demande. Dans le cas de la République dominicaine, le PCA est en cours d'élaboration, en attente de l'aboutissement des pourparlers avec le gouvernement. En Jamaïque, une visite sur le terrain s'est déroulée du 1^{er} au 2^e février 2018 à Negril (Great Morass), Westmoreland ; le personnel du projet IWeco, ainsi que des représentants de l'Agence nationale jamaïcaine pour l'environnement et de la planification (NEPA). En ce qui concerne le projet national cubain, un contrat d'acquisition a été préparé et signé avec l'UNOPS concernant l'achat des équipements à utiliser pour la mise en place des activités.

61. Un projet moyen (MSP) pour les Bahamas a été présenté au FEM en mai 2018 et, s'il est approuvé, il a été proposé que son exécution relève du cadre du projet IWeco.
62. L'Accord de coopération entre la CARPHA en tant que maître d'œuvre et ONU Environnement est en phase de signature et devrait être finalisé d'ici septembre 2018. Cet accord est axé sur les activités relevant du volet 2 (recherche et surveillance), et du volet 3 (mécanismes législatifs et institutionnels). L'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et le secrétariat appuieront également ces deux volets.
63. En vue de renforcer les connaissances et la communication dans les zones concernées, un financement a été fourni pour ce qui suit :
 - Participation de la PO de l'AMEP à la 69^{ème} Conférence du GCFI sur les déchets marins et dialogue sur la pollution (8-11 novembre 2016, Grand Caïman, Îles Caïmans)
 - Organisation d'une réunion du Partenariat pour la communication, 28-29 mars, La Havane, Cuba
 - Participation de Cuba au XI Congrès de phycologie d'Amérique latine et des Caraïbes (5-10 novembre 2017, Cali, Colombie).
 - Participation de trois délégués cubains au Cours d'été en océanographie de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), 19 février - 9 mars 2018, La Havane, Cuba
 - Participation de la PO de l'AMEP à la troisième réunion de la XII réunion du Programme hydrologique international pour les comités et points focaux d'Amérique latine de l'UNESCO, 18-20 septembre 2017, Nassau, Bahamas
 - Participation du coordinateur régional du projet IWeco au 4^e Atelier régional ciblé pour les projets relatifs à l'eau du FEM en Amérique latine et les Caraïbes (LAC), 9-11 octobre 2017, Montevideo, Uruguay
 - Participation du coordinateur du projet régional IWeco et de la PO de l'AMEP à la 26^e Conférence annuelle de l'Association des Caraïbes des eaux potables et usées (CWWA), et au 13^e Forum de haut niveau sur l'eau et les déchets solides, 16-20 octobre 2017, Georgetown, Guyana
64. Par l'intermédiaire d'IWeco, un consultant a été engagé pour procéder à l'élaboration d'un rapport d'évaluation des politiques relatives aux déchets marins (axé en particulier sur l'interdiction de la styromousse et des sacs en plastique à usage unique en vigueur/en préparation dans la région des Caraïbes). Il est prévu que les institutions OECO/CARPHA (et leurs partenaires), dans le cadre des volets 3 et 4 du projet IWeco, se pencheront plus à fond sur les aspects politiques et législatifs de la question des déchets marins dans la région des Caraïbes.
65. En septembre 2017, l'entreprise PCI Media Impact a été engagée afin d'appuyer des activités d'éducation environnementale, de communication et de sensibilisation du projet relevant du volet 4. Parmi les activités mises en œuvre, il est important de faire mention d'un Atelier régional sur la communication organisé à Sainte-Lucie du 30 octobre au 3 novembre 2017, auquel ont pris part 42 participants. Pendant cette réunion, une stratégie de lancement du projet IWeco dans les différents pays a été convenue, y compris les aspects relatifs au financement. Le projet IWeco a été lancé avec succès à Sainte-Lucie, Cuba et Trinité-et-Tobago.
66. Durant l'exercice concerné, 8 webinars ont été organisés à l'intention de 72 participants qui ont été formés. Les questions traitées durant les formations comprennent : Suivi et l'évaluation (déc. 2017), processus de proposition

de subvention (jan 2018), communication et participation des jeunes (février 2018), éléments de photographie et de narration visuelle (mars 2018), introduction à la modélisation participative en 3 dimensions (P3DM, mars 2018), introduction à la vidéo participative (mars 2018), utilisations d'applications mobiles pour la collecte de données scientifiques (mai 2018) et témoignages oraux (juin 2018). Des plans de campagne de communication ont également été approuvés dans trois pays (Cuba, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago).

B. Suivi et évaluation

(iii) Rapport sur l'État de la Convention pour la région des Caraïbes

Contexte

67. En 1994, le PEC a conclu le premier bilan régional des causes terrestres de pollution dans la région des Caraïbes (Rapport technique no 33). Le deuxième bilan et mise à jour a été conclu en 2011 et a donné lieu au Rapport technique n° 52. La mise à jour du Rapport technique du PEC no 33 a été réalisée en deux étapes, pendant la période comprise entre 2005 et 2010. Pendant la première étape, deux ateliers ont été organisés à Caracas et à La Havane respectivement en 2005 et 2006, sur les méthodes d'estimation des charges de polluants ménagers et industriels dus à des causes terrestres dans la région des Caraïbes. La deuxième étape s'est concentrée sur l'évaluation et analyse des Rapports techniques nationaux présentés par la Barbade, le Belize, le Costa Rica, Cuba, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, le Guatemala, la Jamaïque, le Nicaragua, le Panama, la République dominicaine, Trinité-et-Tobago et le Venezuela, outre les autres informations disponibles jusqu'à 2009, afin d'être en mesure de fournir des mises à jour sur les charges de polluants déversés dans la région des Caraïbes.
68. Ce rapport met à jour les données relatives aux charges de polluants déversées dans la région des Caraïbes, l'élargissement des services d'assainissement et de traitement des eaux, ainsi que de la charge de polluants déversée par les bassins versants dans les pays de la région des Caraïbes. Il présente également les changements projetés desdites charges en 2015 et 2020, dans le but d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Durant l'exercice précédent, d'autres rapports de projets comprenant une composante de suivi et évaluation ont été préparés, dont notamment « Know why Network » et une Analyse de la ligne de référence relative aux eaux ménagères usées.
69. En 2011, conformément à la décision XI de la 14^e réunion intergouvernementale, le secrétariat a créé un groupe de travail intérimaire chargé de poursuivre les travaux relatifs à la surveillance et évaluation environnementales. Ce groupe s'est basé sur le Rapport mis à jour du PEC no. 52 (Rapport technique mis à jour no. 52) et d'autres études pertinentes afin d'identifier de nouvelles activités susceptibles d'améliorer l'élaboration de rapports sur les effluents et l'évaluation de la qualité de l'eau dans la zone couverte par la Convention. Nommés par les autres pays, les membres du groupe de travail sont les représentants de la Jamaïque (président), Bahamas, Colombie, Mexique, Barbade, États-Unis d'Amérique, Trinité-et-Tobago et la France, avec le soutien technique des CAR LBS, IMA et CIMAB. Sur la base des discussions du Groupe de travail intérimaire, il a été décidé que le Groupe se chargera de l'élaboration du Rapport sur l'état de la Convention dans la région des Caraïbes (SOCAR) tel que l'exige le Protocole LBS.
70. Par la suite, les recommandations des réunions STAC LBS de 2016 et les décisions de la Conférence des Parties à la Convention de Carthagène et au Protocole LBS ont renforcé les orientations à l'intention du Groupe de travail. Le mandat du Groupe a été élargi en 2014, et nouvellement en 2017 sous la présidence du Gouvernement des États-Unis, afin de lui donner les moyens de superviser l'élaboration du SOCAR.
71. Cette activité donne lieu à l'élaboration du premier Rapport sur l'état de la Convention pour la région des Caraïbes (SOCAR). Dans ce rapport sont répertoriées les informations essentielles concernant l'état des écosystèmes côtiers et marins dans la région des Caraïbes ; les pressions exercées et les causes à l'origine de ces pressions ; et une évaluation des initiatives de gestion environnementale en cours. Il est conçu comme un outil opérationnel susceptible d'être utilisé par les Parties et autres organisations partenaires pour définir leurs lignes de référence et les priorités devant être abordées dans la région, et pour définir des cibles pour les actions déployées dans la région.

72. L'élaboration du SOCAR marque le début du processus de présentation des rapports qui aura lieu tous les 4 ans. Il est également prévu que le SOCAR serve de complément à l'élaboration du Rapport sur l'état des habitats, coordonnée dans le cadre du Protocole SPAW.
73. Le SOCAR bénéficie de l'appui financier des projets PNUD/FEM CLME+ et FEM IWeco. À cet égard, il est prévu que le SOCAR soit affiné durant l'exercice pour faciliter l'intégration avec le rapport sur l'état de l'habitat qui doit être élaboré par le sous-programme SPAW.
74. L'élaboration du SOCAR contribue directement à l'accomplissement du produit 5.2 du projet PNUD/FEM CLME+, qui prévoit la mise en place d'un statut type des écosystèmes et la mise en œuvre de mécanismes SAP pour le suivi et l'évaluation. Pour ce faire, trois éléments distincts et complémentaires seront essentiels :
- Des approches et/ou protocoles communs ou compatibles pour le suivi et l'évaluation conjointe de la mise en œuvre SAP (ainsi que du statut et des conditions des CLME+) ;
 - Page Internet et description des rapports concernant le « Suivi et évaluation SAP CLME+ » et « État des écosystèmes marins et des ressources marines partagées dans les CLME + » ; et
 - Stratégie/plan de durabilité pour la mise à jour régulière du rapport/sites internet au-delà de CLME+.
75. L'élaboration du SOCAR aidera également à la mise en œuvre de la sous-composante 2 du projet FEM IWeco sur la Renforcement de la gestion durable des terres et de la gestion intégrée des ressources en eau (et de l'utilisation efficace de l'eau), de la surveillance des écosystèmes et du cadre des indicateurs. Le résultat attendu est le renforcement des systèmes national et régional de la surveillance du statut de l'environnement vis-à-vis des principaux accords internationaux dont la Convention de Carthage et ses Protocoles. Les quatre produits spécifiques du projet FEM IWeco sur lesquels le SOCAR sera harmonisé sont :
- Produit 2.1.1 Recueil des indicateurs environnementaux régionaux
 - Produit 2.1.2 Recherche scientifique à l'appui du suivi au niveau des projets nationaux
 - Produit 2.1.3 Renforcement du suivi sur le terrain et évaluation des capacités
 - Produit 2.1.4 Outils et systèmes en appui à la prise de décision

Objectif

76. Cette activité débouchera sur l'élaboration du premier Rapport sur l'État de la Convention pour la région des Caraïbes

Produits attendus

77. Les résultats attendus pour cette activité sont :
- Établissement d'une méthodologie convenue, pourvue d'indicateurs et d'approches pour la collecte des données ;
 - Collaboration avec les organisations, programmes et projets régionaux et internationaux, afin de faciliter les activités en appui à la mise en place d'une évaluation régionale de la région des Caraïbes (consultations, ateliers, exposés et publications).
 - Mener un exercice de validation avec les points focaux nationaux et les parties prenantes concernées portant sur les données nécessaires à l'élaboration du SOCAR ;
 - Établir une stratégie de communication pour le partage et la diffusion des résultats du SOCAR, y compris élaboration de synthèses, d'infographies et de nouvelles fiches d'information ;
 - Identifier les opportunités et/ou les financements disponibles en appui à la mise en place de formations à l'intention des Parties contractantes dans le domaine de la méthodologie DPSIR (Forces, pressions, état, impacts, réponses), qui est appliquée pour le SOCAR et pour le Rapport sur l'état de l'environnement marin dans le cadre du projet PNUD/FEM CLME+ ; et
 - Élaborer de nouvelles propositions de projet sur la base des lacunes et problèmes émergeant de la version finale du SOCAR.

Pays bénéficiaires

Région des Caraïbes

Coûts et dépenses des activités (en USD)

Période d'activité	Origine des fonds	Budget prévu (2017-18)	Budget Réel (2017-2018)	Dépenses³ (De janvier 2017 à décembre 2018)
2017-2018	FEM CLME + et FEM IWEco	75 000	90 000	83 144,27

Statut

78. La consultante, M^{me} Sherry Heileman, a continué d'aider à l'élaboration du SOCAR depuis juillet 2016.
79. Le Groupe de travail (GT) sur la surveillance et l'évaluation a continué, en 2017-2018, de travailler à la finalisation du premier Rapport sur l'état de la Convention dans la région des Caraïbes (SOCAR). Le mandat du GT a été élargi, pour que celui-ci puisse se constituer en un organe consultatif du Secrétariat tout au long de l'élaboration du SOCAR, conformément à la Décision IV de la 3^{ème} COP LBS et de la Décision VIII de la 17^{ème} réunion intergouvernementale. Plusieurs réunions du groupe de travail ont été organisées tout au long de la période concernée afin d'aider à l'identification des valeurs limite, par l'intermédiaire de la fourniture de données pour l'élaboration du rapport.
80. À la suite de la 3^e réunion du STAC, le GT s'est penché sur l'élaboration d'une méthodologie visant l'analyse des données sur la qualité de l'eau, la collecte permanente de données relatives à la qualité de l'eau auprès des Parties contractantes et non-contractantes, la garantie et le contrôle de la qualité et l'analyse des données, déterminer le degré de pertinence des résultats dans le cadre du rapport, la résolution de problèmes liés aux données, et la rédaction du rapport même. Le Sous-groupe sur les données, dirigé par M. Linroy Christian, a soutenu des téléconférences afin de trancher en matière de certains paramètres spécifiques pour lesquels il est difficile de définir une fourchette de valeurs pour différencier le niveau « bon » de « moyen » et de « mauvais ».
81. Un atelier de validation des données a eu lieu le 14 mars 2017 en Guyane, à l'intention des points focaux et autres parties-prenantes sur les données devant servir à l'élaboration du SOCAR. En tout, 16 pays et territoires ont soumis des séries de données, et la CARPHA a présenté les données de cinq pays supplémentaires. Aucune donnée n'a été obtenue des pays de la sous-région II (Amérique centrale). Une procédure informatisée permettant de dériver la moyenne nationale de chaque paramètre a été mise au point, et une analyse complète de toutes les séries de données a été menée. En décembre 2017, tous les résultats ont été envoyés aux pays respectifs pour vérification. Tous les pays ont formulé des observations sur leurs résultats SOCAR respectifs. Un petit nombre de pays avaient des questions ou suggestions, mais aucun n'a soulevé de réserves quant aux résultats. Le SOCAR est une évaluation régionale comparative de référence et nécessite des valeurs harmonisées pouvant être considérées comme étant acceptables afin de faciliter les comparaisons. Toutefois, les normes nationales ont été prises en compte et incluses dans le rapport. Le sous-groupe sur les données du SOCAR continue de se pencher sur la question des valeurs limites et de répondre aux questions.
82. Il a été demandé aux pays de fournir des renseignements sur les mesures ayant été prises sur le plan national pour l'application des dispositions du Protocole LBS et lesquelles d'entre elles peuvent être reprises comme des bonnes pratiques pour lutter contre les causes de pollution terrestre dans la région. En tout, dix (10) pays ont répondu, à savoir : Antigua-et-Barbuda, Aruba, les Îles Caïmans, Colombie, République dominicaine, Grenade, France, Jamaïque, États-Unis d'Amérique et Venezuela. Il a été demandé aux Parties contractantes de fournir des données concernant les bonnes pratiques pour lutter contre les causes de pollution terrestre afin

³ Jusqu'au 30 juin 2018

d'alimenter le rapport. Il a également été demandé de partager tout vidéo, cas d'étude et/ou tout autre matériel faisant état des efforts réalisés sur le plan national et régional visant à maîtriser, réduire et prévenir la pollution dans la région des Caraïbes.

83. Pour faciliter la diffusion des résultats du SOCAR (questionnaire sur les bonnes pratiques), plusieurs infographies ont été mises au point concernant la pollution due à des causes terrestres (bonnes pratiques, ruissellement de produits agrochimiques, réduction de la pollution, traitement des eaux usées, gestion des ressources en eau). Ces éléments sont disponibles à l'Annexe V.
84. Le PEC/ONU Environnement a tiré parti de toutes les opportunités qui s'offraient sur le plan régional de promouvoir l'élaboration du SOCAR et de détecter les possibilités de collaboration avec d'autres initiatives régionales et mondiales, y compris les projets FEM CLME+ et IWEco.
85. L'adoption institutionnelle d'un mécanisme de présentation du rapport sur « l'état de l'environnement marin et des économies associées » dans la région (« CLME + SOMEE »), ce qui a permis de mettre en place la méthodologie DPSIR (Forces, pressions, état, impacts, réponses) utilisée dans le cadre du SOCAR et du Rapport SOME sur l'état de l'environnement marin sous couvert du projet PNUD/FEM CLME+.
86. L'atelier technique préparatoire est prévu pour le 17 juillet 2018, juste avant la 4e réunion du STAC LBS, dans le but de passer en revue les progrès effectués dans l'élaboration du SOCAR et de formuler des recommandations à l'intention du STAC.
87. Une ébauche de la stratégie de communication du SOCAR a été préparée et sera finalisée au cours du premier trimestre de 2020 au terme de l'achèvement du SOCAR.

C. Gestion des déchets

iv. Appui au Nœud des Caraïbes pour les déchets marins

Contexte

88. La pollution marine et la dégradation des côtes sont devenues des problèmes graves pour le développement dans la région des Caraïbes. Les écosystèmes côtiers et marins sont touchés par la pollution, et notamment par les déchets solides et marins. Cette situation menace les moyens de subsistance et provoque des pertes économiques pour les secteurs du tourisme, du transport maritime et de la pêche. L'impact de la pollution marine pose également des risques pour la santé humaine, ainsi que pour la beauté des îles des Caraïbes et des collectivités côtières.
89. La question des déchets marins est une activité hautement prioritaire pour le PEC/ONU Environnement, le PAM d'ONU Environnement et le Programmes pour les mers régionales en général. Le Bureau de coordination d'ONU Environnement pour les mers régionales et le Plan d'action mondial (PAM) ont mis au point une « initiative mondiale sur les déchets marins » pour l'établissement et le développement d'activités pilotes dans les régions les plus gravement touchées. Ces initiatives constituent une initiative mondiale pour l'établissement de partenariats, la coopération et la coordination d'activités visant la maîtrise et la gestion durable des déchets marins.
90. Le Partenariat mondial pour les déchets marins (GPML) appuie les travaux du Partenariat mondial pour la gestion des déchets, visant à réduire et gérer les déchets marins et protéger la santé humaine et l'environnement marin. Il aborde également les impacts écologiques et économiques des déchets marins sur le plan mondial. Le GPML vise à réduire les déchets marins au moyen des objectifs spécifiques ci-après : i) renforcer la coopération et la coordination internationales au moyen de la promotion et la mise en œuvre de la Stratégie et Engagement d'Honolulu ; ii) promouvoir la gestion des connaissances, le partage des informations et le suivi des progrès effectués dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Honolulu ; iii) encourager une utilisation efficace des ressources et le développement économique lié aux déchets, et la récupérations de matériaux précieux et/ou la génération d'énergie à partir des déchets ; iv) sensibilisation sur les origines des déchets marins, leur

destination et leurs effets ; et v) évaluer les problèmes émergents relatifs à la destination et éventuelle influence des déchets marins, tels que la présence de (micro)plastiques et le transfert des polluants. Dans le cadre du GPML, les activités sont axées sur certains domaines principaux et visent à réduire les déchets (d'origine terrestre et maritime) et les déchets solides introduits dans l'environnement marin.

91. Le Nœud pour les déchets marins des Caraïbes (GPML) est un nœud régional qui a été lancé en 2016. Le Nœud des Caraïbes est hébergé à la fois par le Programme pour l'environnement des Caraïbes d'ONU Environnement à Kingston, en Jamaïque, et par l'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes, organisation régionale à but non lucratif. Des activités ont été mises en place dans toute la région dans le domaine de la gestion des déchets.
92. Le lancement de la campagne #CleanSeas (Océans propres) d'Onu Environnement a été annoncé lors du Sommet Mondial pour les Océans de Bali, le 23 février 2017. Cette campagne vise à éliminer les principales causes de déchets marins les micro plastiques utilisés dans l'industrie cosmétique et l'utilisation excessive des objets en matières plastiques jetables au cours des cinq prochaines années. En moins d'une année à partir du lancement de la campagne mondiale, les gouvernements du Panama, de la République dominicaine, du Costa Rica, de Sainte-Lucie, de Grenade et de la France (tous Parties contractantes au Protocole LBS), se sont engagés à éliminer les déchets marins dans le cadre de la campagne #CleanSeas. En juin 2018, le Guyana, également Partie contractante au Protocole LBS, a rejoint l'initiative. Depuis le mois de mars 2018, 42 pays, du Brésil à la Belgique et des Maldives à l'Islande ont adhéré à l'initiative #CleanSeas, bon nombre d'entre eux s'étant engagés à créer des réserves marines ou à adopter des plans nationaux de recyclage et gestion des déchets.
93. Le thème de la Journée mondiale de l'environnement 2018, « Combattons la pollution plastique ! » s'adresse aux gouvernements, aux secteurs productifs, aux collectivités et aux particuliers en les invitant à explorer ensemble des alternatives durables, afin de réduire immédiatement la production et l'usage excessif des objets jetables en plastique qui polluent nos océans, portent atteinte à la vie marine et menacent la santé humaine. Ce thème s'est imposé comme une campagne de communication essentielle (# BeatPlasticPollution) à la lutte contre les déchets plastiques à la suite de l'initiative « Clean Seas » lancée l'année dernière.

Objectif(s)

94. L'objectif de cette activité est d'aider à la protection de l'environnement et au développement durable de la région des Caraïbes, par la mise en œuvre de la Stratégie d'Honolulu et des activités du Partenariat mondial sur les déchets et les déchets marins d'ONU Environnement, et de la mise en œuvre du « Plan d'action régional sur la gestion des déchets marins » (RAPMaLi).

Résultats attendus

95. Les résultats attendus de ces activités sont :
 - Identification d'éventuels financements pour la mise en œuvre, répliation et/ou le renforcement des cinq concepts de projets en collaboration avec le GCFI et le PAM ;
 - Élaboration et mise en œuvre d'autres projets visant à améliorer la gestion des déchets marins dans la région des Caraïbes, en insistant sur la réduction des déchets solides et plastiques, la réutilisation et de recyclage ;
 - Faciliter la création de réseaux de communication et sensibilisation sur les activités du Nœud des Caraïbes sur les déchets marins, y compris à partir de documents de sensibilisation et d'éducation développés par le PEC/ONU Environnement et le GCFI ;
 - Collaborer avec la DTIE/ONU Environnement afin d'appuyer l'identification et la mise en œuvre de projets pilotes concernant la gestion des déchets solides ;
 - Identifier d'éventuelles possibilités de renforcer la collaboration avec le sous-programme SPAW en ce qui a trait aux impacts des déchets marins sur les aires protégées et la vie sauvage ;
 - Identifier des ressources permettant de réaliser un inventaire des sources de déchets solides et plastiques dans chacun des pays de la région des Caraïbes ainsi qu'une évaluation des systèmes de collecte, transport et élimination, et éventuelles opportunités d'amélioration desdits systèmes. La réutilisation, le recyclage et d'autres mesures de gestion des déchets seront également pris en compte ;

- Appuyer la réalisation d'audits de gestion des déchets dans les pays afin d'évaluer de quelle manière les pays se chargent aujourd'hui de leurs déchets solides, y compris les politiques, lois et règlements, équipements et technologies et les pratiques d'élimination ainsi que les possibilités de recyclage et/ou réutilisation ; et
- Le cas échéant, établir des synergies avec la Coalition sacs plastique lancée par le Gouvernement français.

Pays bénéficiaires

Région - Caraïbes

Coûts et dépenses du projet (en USD)

Période d'activité	Budget prévu (2017-18)	Dépenses réelles Budget (2017-18)	Dépenses (De janvier 2017 à décembre 2018)
2017-2018	120 000	0	

Statut

96. La Commission OSPAR (OSPAR) et le the Secrétariat de la Convention de Carthagène (PEC) ont manifesté un engagement volontaire de collaborer sur des thèmes afférents à l'océan Atlantique, à l'occasion de la *Conférence des Nations Unies en appui à la mise en œuvre de l'ODD 14* (#OceanAction17198) qui s'est tenue à New York en juin 2017. Plusieurs domaines d'inter-coopération régionale entre la région des Caraïbes et l'Atlantique du Nord-Est ont été identifiés, ce qui permet à OSPAR et au PEC de fournir une assistance technique et un appui aux programmes nationaux des différents pays. En outre, des opportunités spécifiques seront identifiées afin de renforcer et améliorer les activités, en mettant l'accent particulièrement sur la collaboration entre le GCFI, le PEC et les autorités nationales chargées de la pêche, tel que le Mécanisme Régional des Pêches des Caraïbes (CRFM) et l'Organisation de la pêche et de l'aquaculture d'Amérique centrale (OSPESCA). Un soutien financier a été assuré par le Gouvernement des Pays-Bas pour un montant de €10 000 (USD 11 807) et le Gouvernement de la Suède de 1 000 000 SEK (USD 115 806).
97. En vertu de l'accord entre la Commission OSPAR et le secrétariat de la Convention de Carthagène, la réunion du Groupe de travail par correspondance sur les déchets marins (GIC-ML) s'est tenue à Berlin, en Allemagne, les 13 et 14 juin 2018. M. Christopher Corbin, chargé de programme des sous-programmes pour la pollution et les communications, y a participé dans le but d'analyser plus à fond d'éventuelles possibilités de coopération inter-régionale d'appui à la mise en œuvre de l'ODD 14, en ce qui concerne en particulier les questions des déchets marins, des aires marines protégées et de la gestion écosystémique. Parmi les sujets de discussion, ont été abordés le Projet « Clean Atlantic », le Projet « Ocean Wise », la gestion des déchets et les sacs en plastique jetables.
98. La Commission OSPAR a été invité à participer à la quatrième réunion du Comité consultatif scientifique et technique qui se tiendra à Panama City, au Panama, du 18 au 20 juillet 2018. Les domaines prioritaires pour la coopération en matière de déchets marins seront abordés plus avant y compris l'élaboration d'une base de données régionale sur les déchets marins, l'organisation d'un atelier régional d'experts sur la surveillance des déchets marins, et mise à échelle du projet pilote relatif à la présence de micro plastiques dans le poisson, mis en œuvre au cours de l'exercice biennal précédent.
99. Au cours de l'exercice 2013-2014 et dans le cadre des activités visant la mise en œuvre du RAPMaLi, le PEC/ONU Environnement a identifié des partenaires avec lesquels une collaboration a été instaurée visant le soutien aux projets pilotes nationaux et régionaux sur la réduction des déchets solides et plastiques dans la région des Caraïbes. Un partenariat a été établi avec l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (US EPA) et le United States Peace Corps, afin de faciliter la mise en application de l'Initiative « Trash Free Waters » (TFW, pour des eaux sans déchets) dans les deux pays pilotes, la Jamaïque et le Panama.

100. En tant que siège du nœud régional Caraïbe, l'Institut de pêche du Golfe et des Caraïbes a fourni un soutien à la 6^e Conférence internationale sur les déchets marins (IMDC), qui a eu lieu au mois de mars 2018 à San Diego, en Californie, États-Unis d'Amérique. La 6^e IMDC a été coordonnée par le Partenariat mondial sur les déchets marins - ONU Environnement. À l'occasion de la conférence, le GCFI a coordonné le processus de présentation des abstracts/posters, l'application mobile de la manifestation, géré les sponsorisations externes et organisé une réunion afin de montrer les projets pilotes de Grenade, Trinité-et-Tobago, la Jamaïque et les Bahamas.
101. Au cours de l'exercice, le Nœud des Caraïbes pour les déchets marins a apporté des contributions aux rapports par l'intermédiaire du GCFI, tels que les Directives régionales relatives aux plans d'actions sur les déchets marins actuellement en phase d'élaboration par le siège d'ONU Environnement à Nairobi, et le Plan d'action relatif aux déchets marins en Amérique centrale coordonné par Marviva.
102. Le Nœud des Caraïbes du Partenariat mondial sur les déchets marins a renforcé le volet relatif aux communications prévu dans le cadre. En 2017, nous avons mis au point une liste de diffusion où sont répertoriés les individus, organisations et agences concernées afin d'échanger des informations relatives aux déchets marins dans la région des Caraïbes. La liste de diffusion par courriel (GPML-Caribb@listserv.gcfi.org) figure dans la page Internet du GCFI, qui l'administre. Les informations qui seront échangées par le biais de la liste concernent les rapports, réunions, nouvelles et autres renseignements relatifs aux débris marins dans la région des Caraïbes. Le nœud Caraïbes est en phase d'élaboration de trois fiches d'information qui seront distribuées aux parties concernées. Ces fiches portent sur 1) Présentation du nœud Caraïbes, 2) les déchets marins dans la région des Caraïbes, et 3) la présence de micro plastiques dans les poissons de la mer des Caraïbes. Le nœud Caraïbe élabore actuellement un logo capable d'identifier le nœud GPML-Caribb de manière pertinente et visuellement convaincante. Voir le rapport présenté en tant que document d'information (UNEP(DEPI)/CAR.WG.39/INF.16)
103. Le Centre d'Activités Régionales pour le Protocole sur les hydrocarbures, CAR-REMPEITC Caribe basé à Willemstad, Curaçao a terminé l'étude de faisabilité en vue de la construction d'une installation régionale de réception des déchets provenant des navires entre les petits États insulaires en développement (PEID) de la région des Caraïbes. Cette étude contient une analyse détaillée des données d'expédition, des visites de terrain et des évaluations des structures portuaires dans 16 PEID membres de l'ONU, ainsi que l'identification de possibles mesures visant à remédier aux défaillances des installations de réception portuaires dans l'ensemble de la région des Caraïbes. Les conclusions de ce rapport constituent un complément d'autres stratégies visant l'amélioration de la gestion des déchets en provenance des navires et des résidus de cargaison dans la région des Caraïbes, et contribue aux efforts visant à améliorer la capacité des pays des Caraïbes de remplir leurs engagements en vertu de la convention MARPOL, ou d'adhérer à la convention MARPOL s'ils ne l'ont pas encore fait. Le rapport figure en tant que Documents d'information sous la cote UNEP(DEPI)/CAR.WG.39/INF.17.

v. *Initiative pour des eaux sans déchets dans les Caraïbes : Réduire les déchets marins par l'amélioration de la gestion des déchets solides*

Contexte

104. Les défaillances des infrastructures de gestion des déchets sont l'un des principaux défis de la région des Caraïbes, ce qui donne lieu à des flux de déchets qui ont un impact négatif sur les voies navigables intérieures (y compris les cours d'eau et ravines), ainsi que les rivières, les collectivités côtières et les écosystèmes marins.
105. La présente initiative aidera la Jamaïque et le Panama, en tant que Parties contractantes au Protocole LBS, à maîtriser, réduire et prévenir leurs causes terrestres de déchets solides, en empêchant que ceux-ci pénètrent dans les cours d'eau et polluent l'environnement côtier et marin. L'initiative prévoit de rassembler les parties prenantes afin d'identifier les nécessités prioritaires et de mettre au point des projets et autres activités.
106. Le PEC/ONU Environnement, grâce au soutien financier de l'US EPA, se chargera de promouvoir des synergies et des coordinations entre différents projets et activités liés aux déchets solides et marins, en appuyant tous les pays à élaborer des approches plus cohérentes et intégrées en matière de gestion des déchets solides et marins axées sur les communautés locales. Ces efforts seront appuyés par l'US Peace Corps qui se chargera de

la formation des bénévoles en Jamaïque et au Panama en ce qui concerne l'approche « pour des eaux sans déchets », pour que ceux-ci soient en mesure, à leur tour, de venir en aide à leurs homologues lors de la mise en œuvre de projets à petite échelle au sein de leurs communautés locales.

107. Le PEC/ONU Environnement se chargera de diriger le processus en travaillant de concert avec les ONG, les organisations communautaires de base et autres parties concernées de mise en œuvre de ces projets relatifs à la gestion des déchets solides et marins. Les organisations partenaires s'efforceront également de transmettre un message plus cohérent aux parties-prenantes et au public concernant la gestion des déchets solides. Cette initiative s'appuie sur les activités en matière d'efficacité des ressources d'ONU Environnement, visant à faire diminuer la production de déchets dans certains secteurs clés, tout en encourageant l'emploi d'outils fiables de gestions des déchets auprès des agences gouvernementales. Le PEC/ONU Environnement, en tant que secrétariat de la Convention de Carthagène et du Protocole LBS, soutiendra les efforts réalisés visant la réduction et la prévention des déchets marins, tel que le prévoit le Plan d'action régional des Caraïbes pour la gestion des déchets marins (RAPMALi).
108. En tant que siège, ainsi que l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI), du Noeud des Caraïbes pour la gestion des déchets marins ; le PEC/ONU Environnement veillera à la durabilité des efforts réalisés par les pays visant à satisfaire leurs besoins en matière de gestion des déchets. Le PEC veillera également à ce que ce projet fonctionne de manière coordonnée avec d'autres initiatives, à la recherche de meilleures synergies en visant l'établissement d'un recueil de bonnes pratiques pour la gestion des déchets solides susceptible d'être diffusé dans l'ensemble de la région.

Objectif

109. Appuyer des initiatives locales visant à réduire les origines de déchets dans les collectivités locales et d'aider les gouvernements à prendre des mesures de réduction de la production de déchets, pour éviter leur pénétration dans la mer des Caraïbes.

Résultats attendus

110. Les résultats attendus de ce projet sont :
- Appuyer la planification et organisation d'au moins deux ateliers de parties-prenantes dans chaque pays en y conviant les agences gouvernementales, les organisations de la société civile et autres parties concernées afin de déterminer les priorités en matière de gestion des déchets, ainsi que la forme la plus adéquate et moins coûteuses d'éviter que les déchets pénètrent dans les cours d'eau et les Caraïbes ;
 - Élaborer et mettre en application une caisse à outils pour la participation du public en matière de déchets marins ;
 - Divulguer les activités de sensibilisation et éducation auprès des médias, les organisations de la société civile, les autorités locales et/ou municipales afin d'accroître la prise de conscience sur le problème des déchets solides, de leurs impacts sur l'environnement et la santé humaine, et les mesures de gestion comprenant de nouvelles formes de subsistance ;
 - Appuyer des projets pilotes ayant été identifiés lors du processus de dialogue avec les parties-prenantes ;
 - Partager les résultats des projets pilotes avec leurs parties-prenantes sur le plan régional, et les mettre à disposition par le biais de la page Internet d'ONU Environnement ; et
 - Identifier les possibilités de mise à échelle et de répliquabilité auprès d'autres Parties contractantes au Protocole LBS, y compris la formulation de nouvelles propositions de projet et éventuelle recherche de financements. Ceci comprend les efforts visant à renforcer les partenariats entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé.

Pays bénéficiaires

La Jamaïque et le Panama

Période d'activité	Budget prévu (2017-18)	Dépenses réelles (2017-18)	Dépenses⁴ (De janvier 2017 à décembre 2018)
2017-2018	60 000	60 000	60 000

Statut

111. Au cours de la période concernée, le premier atelier des parties-prenantes relatif à l'initiative pilote de la Jamaïque a eu lieu en février 2017. L'Agence nationale pour l'environnement et la planification (NEPA), maître d'œuvre de l'initiative « Trash Free Waters » en Jamaïque, a établi un comité de pilotage chargé de la supervision des activités. Des questionnaires relatifs aux connaissances, attitudes, perceptions et comportements ont été passés afin d'évaluer les perceptions et attitudes de la population vis-à-vis des emballages en plastique et de la pollution due aux styromousses, et des actions politiques et législatives les plus adaptées pour faire face au problème. Trois cent quatre-vingt-quatre (394) personnes ont répondu au questionnaire (voir résultats à l'Annexe II). Certaines des constatations clés sont énoncées ci-dessous :
- i. La plupart des répondants sont prêts à utiliser une bouteille réutilisable (66 %).
 - ii. Il a été estimé que le gouvernement devrait passer des lois et des politiques visant à éviter la pollution de l'environnement due au plastique et à la styromousse (84 %)
 - iii. 82 % des répondants considèrent que les déchets plastiques et la styromousse polluent l'environnement.
112. La Fondation Sandals coordonne la mise en œuvre des activités de projets pilotes dans les villes de Bluefields et Whitehouse en Jamaïque. Un accord d'ordre contractuel a été conclu et signé entre l'ONU Environnement et la Fondation Sandals en mai 2018. Les activités ont été amorcées par des réunions organisées dans les communautés visant à identifier les priorités en matière de déchets solides et la surveillance et nettoyage des sites. Des sondages sociaux ont été menés auprès de 104 personnes au sein des communautés cibles afin de recueillir plus d'informations sur les connaissances et les attitudes envers les déchets solides. Il a été constaté que 1) le public en général est en mesure d'identifier les déchets solides, 2) les communautés savent quand leurs poubelles sont ramassées (70 %), 3) le 74 % des personnes ne réutilisent pas leurs déchets solides, 4) 64 % pensent que, si le service de ramassage était plus performant, plus de communautés adopteraient de meilleures pratiques de gestion des déchets solides (64 %). Des sondages ont également porté sur la terre et l'eau afin de retracer la quantité de déchets.
113. Le projet a été lancé le 8 juin 2018 dans les communautés de Bluefields et Whitehouse. En 2018, les activités prévues comprennent des actions d'éducation et divulgation, la distribution de bacs de recyclage, des formations concernant le recyclage et les moyens de subsistance avec Recycle 360 en Jamaïque, la séparation des plastiques en polyéthylène téréphtalate (PET) dans les bacs distribués et le compostage.
114. Au Panama, une réunion entre l'EPA, le Peace Corps, le Bureau Régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Autorité nationale pour l'environnement (ANAM) a eu lieu du 14 au 16 novembre 2017 dans le but d'harmoniser et d'améliorer les actions de prévention des déchets marins par le biais d'une meilleure gestion des déchets solides.
115. L'objectif principal de cet atelier était de mettre au point une stratégie intégrée pour la participation des parties prenantes en fonction des problèmes et des priorités, et d'identifier des projets pilotes à faible coût susceptibles d'exercer un impact important. Près de 30 délégués de 19 organisations concernées ont participé à l'atelier sur deux jours et aux visites sur le terrain.
116. Le secrétariat a finalisé son rapport sur l'état de l'interdiction des plastiques et de la styromousse dans la région des Caraïbes. Au cours des dernières décennies, le débat concernant l'interdiction de la styromousse et des plastiques à usage unique a pris de l'ampleur. Le consensus entre les parties prenantes est de plus en plus solide

⁴ Jusqu'au 30 juin 2018

(secteur public et privé, ONG environnementales, société civile) quant à la non durabilité des modèles de production et consommation des produits en plastique jetables, ainsi qu'aux graves retombées d'ordre économique, social et environnemental. Un nombre croissant de gouvernements se sont engagés à réduire les grandes quantités de déchets plastiques déversées dans l'environnement, par l'introduction de politiques visant à réglementer la production, l'importation et l'utilisation des sacs plastiques et de produits de polystyrène expansé (styromousse). Ce rapport présente une synthèse des politiques et interdictions qui ont été appliquées dans la région des Caraïbes, identifie les leçons tirées des processus de prise de décision qui seront utiles lors des futurs efforts visant à réglementer l'utilisation et la production de plastiques à usage unique. Les interdictions en cours et celles sur le point d'être promulguées dans les pays de la région des Caraïbes sont analysées.

117. L'initiative a établi des liens avec un projet national en Jamaïque concernant la réduction au minimum des déchets plastiques, appuyé par le Bureau sous-régional d'ONU Environnement pour les Caraïbes. Ce projet renforcera le cadre législatif pour l'élaboration et la mise en place de systèmes améliorés de gestion des déchets visant à réduire les déchets plastiques en mer dus à des activités terrestres. Ce projet est financé par le Centre international des technologies environnementales du Japon. Il s'agit d'un projet sur deux ans (2018-2020) à hauteur de 700 000 dollars environ.

D. Programmes d'action nationaux (PAN)

- vi. Mise en œuvre des innovations pour réduire la pollution par les nutriments provenant des eaux usées et des émissions agricoles dans les cours d'eau et les environnements côtiers et marins de la mer des Caraïbes*

Contexte

118. Les nutriments sont essentiels pour le développement durable, et constituent le point de convergence de tous les autres sujets de préoccupation, l'énergie, l'eau et la sécurité alimentaire, la santé humaine et l'environnement. Une meilleure gestion des nutriments faciliterait la tenue des engagements pris à échelle mondiale vis-à-vis de l'amélioration/protection de l'eau, de l'air, du sol, du climat et de la biodiversité, ce qui contribuerait à améliorer la sécurité alimentaire et énergétique, en apportant des avantages sociaux et économiques importants.
119. Au cours de l'exercice biennal 2013-2014, le PEC/ONU Environnement et le PAM ont amorcé un programme visant à renforcer l'élaboration et la mise en place de Programmes d'action nationaux (PAN) relatifs à la protection de l'environnement marin contre les activités terrestres dans la région des Caraïbes. En collaboration avec le CAR LBS et dans le cadre du Partenariat mondial pour la gestion des nutriments (GPNM), la Plateforme des Caraïbes pour la gestion des nutriments (CNPM) a été lancée.
120. Le PEC/ONU Environnement, en collaboration avec le PAM, le GNPM et la GW2I, ont présenté une proposition au Département d'État des États-Unis en juillet 2016, ainsi qu'une demande de financement visant la mise en œuvre et la démonstration de solutions novatrices et rentables en Jamaïque et au Costa Rica, susceptibles d'être mises à échelle et reproduites pour atténuer la charge de nutriments déversés dans les eaux côtières des Caraïbes. Ce projet a pour objectif les impacts dus aux ruissellements d'origine agricole et urbaine, ainsi que les déversements des effluents dans les deux pays.

Objectif

121. Mettre en évidence l'application des bonnes pratiques de gestion des nutriments en agriculture en ce qui concerne la conservation des nutriments, le recyclage et l'efficacité, et l'avantage additionnel d'intégrer des approches sensibles au climat.

Résultats attendus

122. Les résultats attendus de ce projet sont :

- Formulation d'un pilote afin de mettre à l'essai des approches et technologies innovantes pour une meilleure gestion des nutriments ;
- Élaboration et mise en œuvre continue des PAN dans le cadre de l'application du Protocole LBS ;
- Révision et actualisation des PAN dans au moins deux Parties au Protocole LBS ; et
- Évaluation pilotes des niveaux de la charge de nutriments d'origine déterminée, y compris a) les effluents domestiques et (b) le ruissellement agricole.

123. Il a été proposé que le projet s'articule autour de quatre volets principaux, comme suit :

- Volet I : Investissements visant la réduction des déversements des effluents et des nutriments
- Volet II : Gestion des connaissances
- Volet III : Plaidoyer et sensibilisation
- Volet IV : Création de partenariats

Pays bénéficiaires

Jamaïque et Costa Rica

Statut

124. En raison des longs retards au niveau de l'internalisation du budget du projet, des lenteurs au niveau des documents et des activités du projet sur le plan national, et des retards au niveau de la présentation des rapports à la suite des transferts de fonds, il n'a pas été possible d'amorcer la mise en œuvre dans les temps voulus. Ceci a malheureusement abouti à l'annulation du projet et au remboursement des fonds décaissés au bailleur.

vii. Appui à la Plateforme des Caraïbes pour la gestion des nutriments

Contexte

125. La sécurité alimentaire du monde dépend pour moitié de l'azote et du phosphore, et de leur présence dans les engrais appliqués aux cultures. Cependant, les nutriments présents dans des engrais, ainsi que dans les effluents, l'aquaculture et autres activités industrielles et agricoles, ont des répercussions profondes sur l'environnement, allant de la pollution des sources d'approvisionnement en eau aux atteintes portées contre des écosystèmes importants et les services et moyens de subsistance s'y rattachant. Cet apparent dilemme entre les besoins en aliments et les impacts négatifs sur l'environnement et les ressources naturelles est à l'origine de ce défi relatif aux nutriments. Ce défi s'intensifie dans la mesure où la croissance de la population entraîne la croissance de la demande de nourriture, et où l'essor des villes produit plus d'eaux usées.

126. En mai 2013, en collaboration avec le PAM, le PEC/ONU Environnement a lancé la Plateforme des Caraïbes pour la gestion des nutriments (CPNM) pour répondre au défi posé par les nutriments dans la région des Caraïbes. Le PEC héberge la plateforme et travaille de concert avec les gouvernements, d'autres agences des

Nations Unies, des scientifiques et le secteur privé pour identifier des formes de réduire la quantité de nutriments dans la région des Caraïbes sans pour autant poser d'obstacles au développement.

127. Le PEC/ONU Environnement a encouragé l'inclusion d'actions liées à la gestion des nutriments au programme des pays de la région des Caraïbes et a insisté sur l'importance de communiquer les préoccupations, défis et opportunités par l'intermédiaire de la CPNM. Ces actions seront mises en place au moyen de l'harmonisation des domaines de travail de la CPNM avec le GPNM mondial, ainsi qu'avec d'autres plates-formes régionales. Les quatre axes de travail proposés pour la CPNM sont (1) production de connaissances ; (2) vulgarisation et services techniques ; (3) sensibilisation et plaidoyer ; et (4) gouvernance, partenariats et développement du réseau.
128. Dans le cadre du projet PNUD FEM CLME+, le Secrétariat continue de soutenir le développement et la mise en œuvre d'activités reliant les Protocoles SPAW et LBS, en y intégrant les nutriments et la dégradation de l'habitat. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le document d'information UNEP(DEPI)/CAR.WG.37/INF.7.
129. Le renforcement du Cadre de gestion écosystémique et de la Gouvernance des océans dans le cadre du projet sur les grands écosystèmes marins du plateau du Brésil nord (NBSLME), mis en œuvre par les sous-programme AMEP et SPAW du secrétariat de la Convention de Carthagène, en partenariat avec le Projet sur les grands écosystèmes marins (NBSLME) Projet, vise à développer et mettre à l'essai différents systèmes de gouvernance afin de mettre en place une gestion écosystémique efficace des mangroves et des zones humides. Ce projet permettra la mise en place d'au moins une (1) opération de restauration/réhabilitation/protection des mangroves ainsi qu'un projet de réduction/prévention de la pollution dans chacun des (4) pays participants au NBSLME : Trinité-et-Tobago, Guyana, Suriname et Brésil. Ce projet appuiera les programmes nationaux et régionaux relatifs aux côtes, et aidera les pays participants à la mise en œuvre des Protocoles SPAW (Aires spécialement protégées et vie sauvage) et LBS (pollution due à des causes terrestres) et à remplir leurs obligations vis-à-vis des Conventions RAMSAR et CDB (Convention sur la diversité biologique). Au moyen de la mise en place de protocoles solides pour le suivi et l'évaluation, les réussites et défaillances du projet seront minutieusement documentées et analysées afin de permettre la mise à échelle et la reproduction des interventions visant la réduction de la pollution et la restauration de l'habitat côtier par le biais du projet NBSLME.
130. Dans le cadre du Projet PNUD/FEM/CLME+, deux plans régionaux seront élaborés afin de renforcer les capacités des institutions et autres parties prenantes dans la région CLME+. Il s'agit de la Stratégie régionale et du Plan d'action axé sur l'évaluation la protection et la restauration des principaux habitats marins dans la région CLME+, et du Plan d'action régional pour la réduction des effets de l'excès de nutriments sur les écosystèmes marins. Certaines discussions ont été amorcées avec plusieurs partenaires, y compris les Centres d'activités régionales des Protocoles LBS et SPAW. Dans le cadre d'une collaboration avec le Plan d'action mondial d'ONU Environnement, une approche et une méthodologie ont été définies à grandes lignes, sur la base des travaux de la Plateforme des Caraïbes pour la gestion des nutriments, hébergée par le PEC/ONU Environnement. Des discussions ont été engagées avec des représentants du Brésil sur la façon dont la stratégie régionale pour les nutriments pourrait appuyer certaines activités menées en Amazonie visant la réduction des nutriments. À cet égard, un certain nombre de problèmes graves liés à la gestion des sédiments et des nutriments dans la mer des Caraïbes et le plateau Nord du Brésil ont été identifiés au cours d'un atelier conjoint organisé au Brésil en 2017, et qui contribue à l'établissement de la stratégie en 2018.
131. Le Secrétariat a établi des synergies entre les projets PNUD/FEM/CLME+ et FEM IWeco, dans le domaine du renforcement des laboratoires, le renforcement des capacités d'utilisation des indicateurs, et la gestion des informations et des données.

Objectif

132. L'objectif général de cette activité est de renforcer les capacités des pays de la région des Caraïbes en vue de l'élaboration et mise en œuvre des programmes d'action nationaux, pour soutenir la protection de l'environnement marin des Caraïbes contre la pollution due à des sources et activités terrestres.

Résultats attendus

133. Les résultats attendus pour cette activité sont :

- Élaboration d'une stratégie régionale et d'un plan d'action sur les nutriments ;
- Préparation de rapports d'évaluation de ligne de référence relative aux nutriments ;
- Élaboration de plans d'investissement régionaux axés sur la réduction de la pollution et des nutriments ; et
- Élaboration/mise en œuvre d'un projet d'adaptation écosystémique pour les Caraïbes et le plateau du Nord du Brésil.

134. Les détails relatifs aux activités peuvent être consultés dans le plan de travail sur 2 ans inclus dans le document d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.8.

Pays bénéficiaires

Le projet EBM bénéficierait à Trinité-et-Tobago, au Suriname, au Guyana et au Brésil et la stratégie régionale bénéficierait à toutes les parties contractantes à la Convention de Carthagène.

Période d'activité	Budget prévu (2017-18)	Dépenses réelles Budget (2017-18)	Dépenses⁵ (De janvier 2017 à décembre 2018)
2017-2018	600 000	440 000	20 000

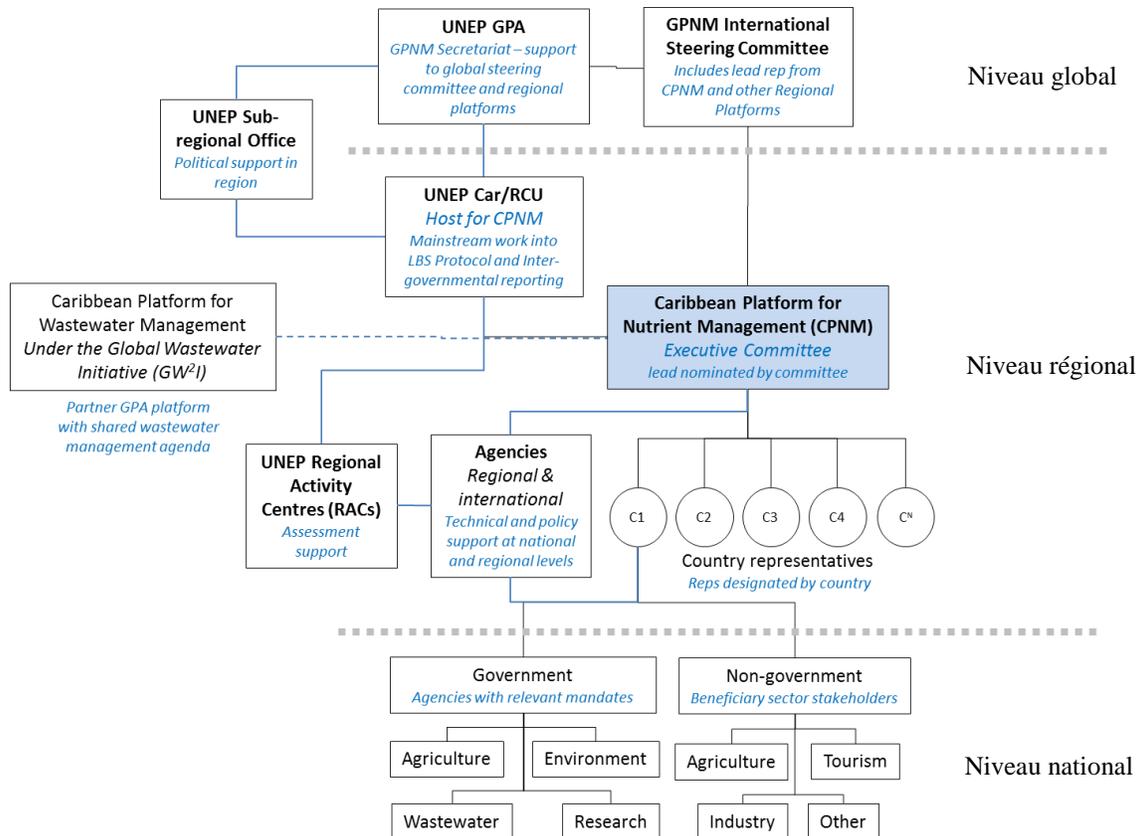
Statut

135. Le document du sous-projet sur la gestion écosystémique pour le NBSLME (qui prévoyait de soumettre le document de projet à des consultations nationales) a été présenté et approuvé mi-2017, et présenté à l'Unité du projet sur les grands écosystèmes marins. La mise en place des structures d'exécution nationales par le biais d'accords de financements à petite échelle/accords de coopération entre organisations, et les activités de liaison avec les gouvernements et ministères se poursuivent.
136. Dans le Cadre de gestion écosystémique des CLME+, l'intervention visant à explorer plus à fond les mangroves et zones humides afin de définir les structures biochimique et physique de l'eau, des sédiments et de la végétation, ainsi que la composition des espèces de mangroves en Trinidad, au Guyana, au Brésil et au Suriname ; cette initiative joue un rôle critique dans la régulation de la pollution due aux nutriments.
137. Au cours de la période considérée, le secrétariat de la Convention de Carthagène procède à l'élaboration d'une Stratégie régionale et d'un plan d'action relatifs à la réduction des effets des charges excessives de nutriments sur les écosystèmes marins sur la mer des Caraïbes et les grands écosystèmes marins adjacents du Nord du Brésil. La stratégie définit des domaines d'action prioritaires pour traiter la pollution due aux nutriments, y compris les types d'écosystèmes les plus gravement touchés ainsi que les impacts socio-économiques les plus significatifs de la région. Cette initiative s'appuie sur les orientations stratégiques et les éléments du plan de travail convenus par les parties prenantes conformément au mandat de la Plateforme des Caraïbes du Partenariat mondial sur la gestion des nutriments (GPNM), et soutient les efforts de la Global Wastewater Initiative (GW2I) œuvrant sous le couvert de la Caribbean Water and Wastewater Association.
138. Le dialogue se poursuit avec les représentants du Brésil sur la question de savoir comment la Stratégie régionale relative aux nutriments peut soutenir les activités organisées dans la région amazonienne concernant la réduction des nutriments, conformément à la 17^e réunion intergouvernementale et la 14^e COP de la Guyane, en mars 2017. À cet égard, les problèmes principaux ont été identifiés au cours d'un atelier sur les sédiments et

⁵ Jusqu'au 30 juin 2018

les nutriments dans la mer des Caraïbes et le plateau du Nord du Brésil, qui a eu lieu au Brésil en 2017, ce qui sera utile lors de l'élaboration de la stratégie en 2018.

139. Au cours de l'exercice, cinq (5) cours en ligne ouverts (MOOC) ont été organisés par le programme d'action mondial sur l'environnement marin. Les thèmes traitaient des catastrophes naturelles et les écosystèmes : La résilience face aux changements climatiques, l'approche écosystémique et la pensée systémique, la pollution marine, la durabilité, de la source à la mer – cycles intégrés de gestion des effluents et des nutriments, et gestion écosystémique.



ANNEXE 1 : Synthèse des recommandations formulées par la 3^e réunion du STAC LBS ; décisions de la 3^e COP LBS et décisions pertinentes de la 17^e Réunion intergouvernementale de la Convention de Carthagène

Recommandations de la Troisième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) (3^e LBS STAC)

RECOMMANDATION I PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET

1. Les Parties contractantes doivent soumettre, au plus tard le 31 décembre 2016, des observations additionnelles, y compris de nouvelles activités à inclure au projet de plan de travail et au budget pour l'exercice biennal 2016-2017, afin de permettre la mise à jour dudit projet et budget que le Secrétariat doit élaborer et présenter à la troisième CdP au Protocole LBS pour approbation, à la seizième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et à la treizième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena pour information et approbation.
2. Les Parties contractantes devraient approuver le projet de plan de travail et le budget pour l'exercice biennal 2017-2018, y compris les recommandations formulées lors de la troisième Réunion du STAC LBS et celles précédant la troisième CdP au Protocole LBS.
3. Les Parties contractantes devraient appuyer les efforts du Secrétariat visant à élaborer des propositions de projets, notamment en faveur du projet CReW+ et de projets sur les déchets marins, à soumettre au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et devraient engager les gouvernements à solliciter le soutien des responsables nationaux du FEM en vue de l'approbation de ces propositions de projets.
4. Le Secrétariat, les Parties contractantes et toute partie intéressée devraient rejoindre la « coalition sacs plastiques » et se faire connaître, dès à présent, auprès du cabinet de Madame la ministre Ségolène Royal, présidente de la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP21). La « coalition sacs plastiques » sera officiellement lancée à l'occasion de la COP22 à Marrakech, au cours de laquelle une manifestation parallèle sera spécialement organisée le 14 novembre 2016 de 16 h 45 à 18 h.
5. Le Secrétariat devrait intégrer une activité supplémentaire au plan de travail et au budget WG.37/3 afin de dresser une liste complète des déchets solides produits par chaque pays de la région des Caraïbes, d'évaluer les systèmes de collecte, de transport et de traitement, de dégager les possibilités d'améliorer ces systèmes, y compris les systèmes de réutilisation et de recyclage, et de cerner les difficultés liées à l'amélioration de ces systèmes.
6. Les Parties contractantes devraient étudier les données d'expérience de la Society of Environmental Toxicology and Chemistry afin de déterminer quelles sont les technologies et les meilleures pratiques pour traiter le problème des nouveaux contaminants préoccupants.
7. Le Secrétariat devrait convoquer à l'avenir, sous réserve de la disponibilité des ressources, des réunions communes du STAC au Protocole LBS et SPAW consacrées aux activités de renforcement des capacités et à des projets spécifiques, tels que la gestion écosystémique (EBM) dans le cadre des efforts visant à élaborer une feuille de route pour l'intégration SPAW / LBS.
8. En collaboration avec les Parties contractantes, le Secrétariat devrait mobiliser des ressources techniques et financières pour aider à lutter contre la pollution marine causée par les déchets plastiques et micro-plastiques, ainsi que par les déchets agricoles, miniers et d'élevage.
9. Le Secrétariat devrait mobiliser, en collaboration avec les Parties contractantes, des fonds pour surveiller la pollution d'origine tellurique, en particulier dans les zones urbaines.

RECOMMANDATION II

SURVEILLANCE ET ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT

1. Les Parties Contractantes pourraient considérer la mise en œuvre de l'Initiative pilote *Trash Free Waters* (« *Eaux Zéro Déchets* ») instaurée par le Secrétariat en Jamaïque et au Panama, comme modèle pour le développement d'activités similaires visant à réduire les pollutions marines / déchets solides / plastiques dus à des sources et activités terrestres, dans leurs pays respectifs.
2. Les Parties devraient renforcer les capacités des laboratoires présents dans leur pays pour surveiller les paramètres LBS et maximiser l'appui financier accordé par le biais de projets tels que l'IWEco-FEM et éventuellement le CReW+ FEM.
3. Les Parties devraient convenir que les micro-plastiques, issus de la dégradation des matières plastiques, peuvent avoir des effets sur la santé des micro-plastiques, crée par la dégradation des matière plastique, et soutenir les efforts déployés par le Secrétariat pour partager l'information et mener des recherches visant à mettre au point des méthodes de surveillance des micro-plastiques, lesquelles devraient être intégrées aux programmes de surveillance de la qualité de l'eau.
4. En outre élaborer et finaliser le Rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention (SOCAR) – par exemple en acceptant les gammes spécifiques de « bon-passable-mauvais » en cours d'élaboration par le sous-groupe de données, et la soumission des données nationales brutes sur la qualité des eaux non traitées, ou d'autres données si celles-ci ne sont pas disponibles, étant entendu que ces données ne seront pas rendues publiques sans le consentement préalable et écrit du pays concerné.
5. Le Secrétariat devrait travailler avec les Parties contractantes/pays afin d'identifier/mobiliser des ressources financières des projets existants et/ou de proposer de nouveaux projets pour répondre aux nouvelles priorités définies dans le cadre du Rapport SOCAR.
6. Le Groupe de travail intérimaire sur la surveillance et l'évaluation devrait poursuivre ses travaux intersessions, avant la réunion de la 3e CdP au Protocole LBS en 2017 et au-delà, selon que de besoin, en tenant compte des soumissions et des informations communiquées par les Parties contractantes.
7. L'actuel Groupe de travail intérimaire devrait achever le projet de rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention et notamment : 1) proposer des valeurs de données des gammes d'évaluation basées sur des informations fournies au cours des discussions précédentes ; et 2) présenter ce rapport à la 3e CdP au Protocole LBS pour examen complémentaire.
8. La Réunion engage toutes les Parties contractantes à fournir au plus tard le 15 novembre 2016 des données et des informations nécessaires pour achever le projet de rapport SOCAR, prenant note du fait que certains pays auront éventuellement besoin d'un délai plus long pour communiquer ces informations.
9. Le Secrétariat devrait prévoir un exercice de validation – à entreprendre avec les coordonnateurs nationaux et d'autres parties prenantes concernées – des données utilisées dans le cadre de l'élaboration du Rapport SOCAR.
10. Le Secrétariat continue d'étudier les possibilités de soutenir l'élaboration du Rapport SOCAR par l'intermédiaire des projets IWEco-FEM et CLME+ FEM/PNUD, ainsi que d'autres initiatives connexes.
11. Le Groupe de travail intérimaire sur la surveillance et l'évaluation devrait réviser la classification existante des eaux marines selon le Protocole LBS, en tenant compte de la sensibilité politique du processus de classification et de la méthode utilisée dans le cadre de cette classification.
12. Les Parties contractantes sont invitées à classer leurs eaux avec l'aide, selon que de besoin du Groupe de travail et du Secrétariat.
13. Le Secrétariat devrait mettre progressivement en place une évaluation intégrée du rapport sur l'état du milieu marin dans la zone d'application de la Convention (SOME), comme l'exige la Convention de Cartagena, y compris le recours à l'évaluation économique, pour examen lors de la quatrième réunion du STAC au Protocole LBS et de la neuvième réunion du STAC au Protocole SPAW. À cet égard, la 3e CdP au Protocole LBS et la 9e CdP au Protocole SPAW peuvent envisager d'élargir le Groupe de travail sur la surveillance et l'évaluation pour prendre en considération les intérêts de la biodiversité et peuvent envisager en outre d'utiliser le projet de lignes générales sur l'état du milieu marin du projet CLME+ FEM/PNUD comme base pour l'élaboration future de ce rapport intégré sur la pollution et l'habitat au titre de la Convention de Cartagena. Le Secrétariat devrait donc

travailler en collaboration avec l'Unité de coordination du projet CLME+ FEM/PNUD sur le projet de lignes générales sur l'état du milieu marin, qui doit être présenté à la 3e CdP au Protocole LBS et à la 9e CdP au Protocole SPAW pour approbation.

14. Étant donné que la méthode Forces – Pressions – État – Impact – Réponses (FPEIR) est utilisée dans le cadre de l'élaboration des rapports nationaux et régionaux sur l'état de l'environnement, y compris du SOCAR et du SOME, le Secrétariat devrait identifier les sources de financement potentielles et les possibilités de formation des Parties contractantes à l'utilisation de la méthode FPEIR aux fins de l'élaboration de rapports sur l'état de l'environnement.
15. Finaliser le SOCAR et valider les gammes d'évaluation, telles qu'élaborées par le sous-groupe de travail sur les données par les Parties Contractantes et les Parties Non Contractantes.

RECOMMANDATION III PROJETS FEM

1. Le Secrétariat devrait continuer de faciliter l'intégration progressive des questions de pollution et d'habitat/biodiversité dans une feuille de route SPAW / LBS et de favoriser une plus grande collaboration avec le Brésil ainsi que la participation de ce dernier aux actions visant à réduire les sources de pollution d'origine tellurique dans la zone d'application de la Convention, et celles venant appuyer le projet CLME+ FEM/PNUD et le Programme d'action stratégique du CLME+.
2. La Réunion devrait soutenir les activités du projet CLME+ du FEM/PNUD visant à renforcer la coopération et l'intégration d'actions de prévention et de réduction de la pollution aux niveaux régional et national grâce à l'exploitation durable des pêches et à la protection et à la remise en valeur de l'habitat dans le cadre de l'approche écosystémique de la protection du milieu marin.
3. Le Secrétariat devrait continuer de participer au développement de la proposition de projet CREW+ FEM.
4. La Réunion encourage les pays à solliciter l'appui du FEM au cours des réunions de ses parties prenantes et du Conseil, ainsi que lors d'autres rencontres avec le Secrétariat du FEM, pour financer les priorités relatives au problème de la pollution dans la région des Caraïbes, telles que la nécessité d'obtenir de nouvelles données de référence et de mener des recherches sur les sources de pollution et ses effets, y compris sur les eaux usées.
5. Les Parties contractantes ne devraient ménager aucun effort pour favoriser, au moyen de processus nationaux, le financement par le FEM de projets sur le terrain.

RECOMMANDATION IV Ratification du Protocole LBS

1. Le Secrétariat et les Parties contractantes devraient continuer d'encourager les non-Parties au Protocole LBS à le ratifier et les Parties contractantes devraient poursuivre leurs efforts visant à mieux faire connaître le Protocole LBS aux niveaux national et régional.
2. Le Secrétariat devrait demander aux Parties non contractantes au Protocole LBS de fournir des informations à jour sur l'état d'avancement du processus de ratification du Protocole LBS dans leur pays respectif, y compris sur les difficultés qu'elles ont rencontrées au cours de ce processus. Ces pays devraient identifier les occasions de soulever la question de la ratification du Protocole LBS au sein de forums politiques de haut niveau et de toutes autres instances intergouvernementales concernées.
3. À la lumière des questions communes traitées par le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes (CRFM en anglais) et le Secrétariat de la Convention de Cartagena, la Réunion appuie la conclusion d'un mémorandum d'accord entre le Mécanisme et le Secrétariat.
4. Le Secrétariat devrait travailler avec les Parties contractantes et toute autre Partie pour proposer et faciliter le transfert des connaissances, des meilleures pratiques et des technologies appropriées visant à prévenir et à réduire la pollution dans la région des Caraïbes.

Décisions de la Troisième Réunion de la Conférence des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) dans la région des Caraïbes

1. **Approuver** les recommandations de la troisième Réunion du Comité STAC du Protocole LBS, avec les modifications réalisées pendant la COP LBS.
2. **Adopter** pour approbation définitive par la 17^{ème} Réunion Intergouvernementale (IGM) et la 14^{ème} Réunion des Parties Contractantes, le plan de travail et le budget révisés pour le sous-programme AMEP pour la période 2017-2018, avec les modifications et les priorités introduites par la Réunion ; et **noter** que le sous-programme de travail AMEP devrait donner priorité aux Parties Contractantes au Protocole LBS, en prenant en compte les besoins de prévention des pollutions régionales, ainsi que les partenariats financiers qui peuvent occasionnellement, requérir la participation d'Etats qui ne sont pas Parties Contractantes.
3. **Encourager** les gouvernements de la région qui ne l'ont pas encore fait, à devenir Parties Contractantes à la Convention de Carthagène et à ses Protocoles, y compris le Protocole LBS.
4. **Proroger** le mandat du Groupe de Travail sur le Suivi et l'Evaluation sous la présidence des Etats-Unis pour qu'il serve comme organe consultatif pour le Secrétariat au cours de la préparation du rapport sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR).
5. **Recommander à la 17^{ème} Réunion Intergouvernementale qu'il soit demandé** à toutes les Parties Contractantes et Non-Contractantes de fournir des données et informations au Secrétariat pour le développement prochain du SOCAR, avant le 15 avril 2017.
6. **Demander** au Secrétariat de présenter au quatrième STAC LBS et subséquentement à la quatrième COP LBS le SOCAR finalisé, les statuts de l'implémentation du Plan de Communication visant à diffuser les résultats du SOCAR, les liens avec le Rapport sur l'État de l'Habitat qui sera développé via le sous-programme SPAW, et le rapport global sur « l'État de l'Environnement Marin et des Economies Associées » (State of Marine Environment and Associated Economies - SOMEE) via le projet CLME+ PNUD/FEM.
7. **Recommander à la 17^{ème} Réunion Intergouvernementale de solliciter** les gouvernements de la Région et toute autre Partie intéressée dans le développement du SOCAR, y compris dans la participation au Groupe de Travail et au sous-groupe de travail sur les données d'en informer le Secrétariat avant le 31 Mars 2017.
8. **Demander** au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour intégrer ses travaux au sein des sous-programmes AMEP et SPAW, y compris en finalisant la feuille de route AMEP/SPAW et via des activités telles que le développement du SOCAR, le Rapport sur l'État de l'Habitat, et l'implémentation du sous-projet EBM dans le cadre du projet CLME+ PNUD/FEM.
9. **Recommander** à la 17^{ème} Réunion Intergouvernementale de solliciter des gouvernements de la Région qu'ils participent activement aux Partenariats régionaux et mondiaux portant sur les nutriments, les eaux usées, les déchets marins, y compris en participant à la réunion intergouvernementale (IGR) organisé par le PNUE-FEM prévu du 23 au 27 Octobre 2017 à Bali, Indonésie.
10. **Inciter** les Gouvernements et le Secrétariat à initier avec le secteur privé des efforts dans le domaine de la prévention, de la réduction et du contrôle des pollutions, y compris avec le secteur marin, les Conventions de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et MARPOL sur la gestion des déchets générés par les bateaux.
11. **Demander** au Secrétariat qu'il poursuive ses travaux avec le Gouvernement de Cuba pour finaliser l'accord de siège pour le Centre d'Activités Régional CIMAB dans les meilleurs délais.
12. **Encourager** l'ensemble des Parties Contractantes à promouvoir activement les travaux du Protocole LBS et du Secrétariat dans les forums nationaux et régionaux ;
13. **Demander** au Secrétariat de continuer ses efforts pour mobiliser des fonds pour des projets et activités qui n'ont pas de financement dans le cadre du Plan de Travail pour la biennale 2017-2018.
14. **Demander** au Secrétariat de continuer ses efforts pour promouvoir la collaboration entre les Protocoles SPAW, LBS et de lutte contre la pollution par hydrocarbures y compris à travers la collaboration avec leurs respectifs Centres Régionaux d'Activités.

15. **Recommander** que le Secrétariat et les Gouvernements considèrent leur participation dans de nouvelles initiatives et campagnes impliquant la gestion des déchets solides, des plastiques et déchets marins tel que la coalition internationale contre les sacs plastiques, la campagne Clean Seas (« mers propres »), et le partenariat Trash Free Waters (« Eaux sans déchet »).
16. Le Secrétariat et les Parties devraient **explorer** le développement de liens avec d'autres conventions, accords multilatéraux, organismes régionaux et internationaux pertinents pour soutenir les efforts dans les sites prioritaires pour le contrôle de la pollution.

Décisions pertinentes de la Dix-septième Réunion Intergouvernementale du Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et Quatorzième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthagène

Décision II

Rapports, Recommandations et Décisions des Réunions du PEC réalisées depuis la 16^e Réunion intergouvernementale

1. **Demander** au Secrétariat d'actualiser la Stratégie du PEC incorporant les éléments suivants, selon la disponibilité des ressources :
2. **Demander** au Secrétariat d'utiliser le document d'information (UNEP(DEPI)/CAR IG39/INF8) comme guide pour actualiser la stratégie existante, avec les indicateurs et objectifs proposés, incluant une stratégie de mobilisation des ressources, et de présenter cette stratégie actualisée à la Dix-Huitième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Quinzième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes en vue de sa présentation et de son éventuelle approbation.

Décision IV

Centres d'activité régionaux (CAR)

- 5(a) **Mettre en œuvre** le Plan d'Action Régional pour minimiser le transfert d'organismes aquatiques nuisibles et de pathogènes nocifs dans les eaux de ballast et sédiments des navires dans la Région Caraïbe, et poursuivre les options pour établir une chambre de compensation centralisée pour recevoir, traiter et fournir aux Parties des données sur la gestion des eaux de ballast des navires opérant dans la Région.
- 5(b) **Conduire** une étude de faisabilité sur le développement d'un plan régional de réception dans les ports (RPRFP) pour la région Caraïbe.
- 5(c) **Encourager**, le développement et la mise en œuvre de plans de gestion nationaux, lignes directrices et législation sur la gestion de l'élimination des déchets générés par les navires.
- 5(d) **Améliorer** les plans nationaux et régionaux d'anticipation et de réponse au déversement d'hydrocarbures, y compris par l'intégration des installations pétrolières et gazières offshore, et des liens entre tous les plans nationaux, régionaux et bilatéraux de la région.
- 5(e) **Encourager** le CAR/REMPEITC-Caribe à devenir un **centre régional de notification et de signalement des déversements**, en partenariat avec les Centres de coordination maritimes de la Région ; et en utilisant des outils d'évaluation des risques pour identifier les manques au niveau national et renforcer ensuite les capacités, avec une attention particulière pour les intérêts gaziers et pétroliers offshore émergent dans la région.

Decision VI

Réseaux d'activité régionaux

1. **Demander au Secrétariat**, en coordination avec les centres d'activités régionaux, de continuer son travail pour finaliser les accords de siège en attente, avec les gouvernements de Cuba pour le CAR du Protocole LBS / CAR-Cimab le plus tôt possible.

Décision VIII **Groupe de travail sur le suivi et l'évaluation de l'environnement**

1. **Soutenir** la recommandation spécifique de la CdP3 du Protocole LBS, afin de permettre le travail continu du groupe de travail sur le suivi et l'évaluation de l'exercice biennal 2017-2018 jusqu'à la complétion du Rapport sur l'état de la zone de la Convention (SOCAR).
2. **Demander** que le groupe de travail continue ses travaux, comme un groupe de travail ouvert constitué d'experts des Parties contractantes et de centres régionaux d'activités à la Convention de Carthage et **demander** aux gouvernements de la région ou d'autres gouvernements intéressés par le développement du SOCAR, y compris en participant aux groupes de travail et au sous-groupe relatifs aux données, d'en informer le Secrétariat avant le 31 mars 2017.
3. **Demander** que les Parties contractantes et **inviter** les parties non contractantes de fournir les données et informations au Secrétariat pour permettre de poursuivre du SOCAR, avant le 15 avril 2017.
4. **Demander aussi** que la présidence des groupes de travail fasse rapport à la 4ème réunion du STAC du Protocole LBS et le cas échéant, à la CdP4 du Protocole LBS.
5. **Demande** au Secrétariat de maintenir ses efforts de mobiliser les ressources qui aideront des pays, dans la conduite du suivi et des évaluations nationales côtières et marines, et dans le développement ultérieur du Rapport sur l'état de la zone d'application de la Convention.

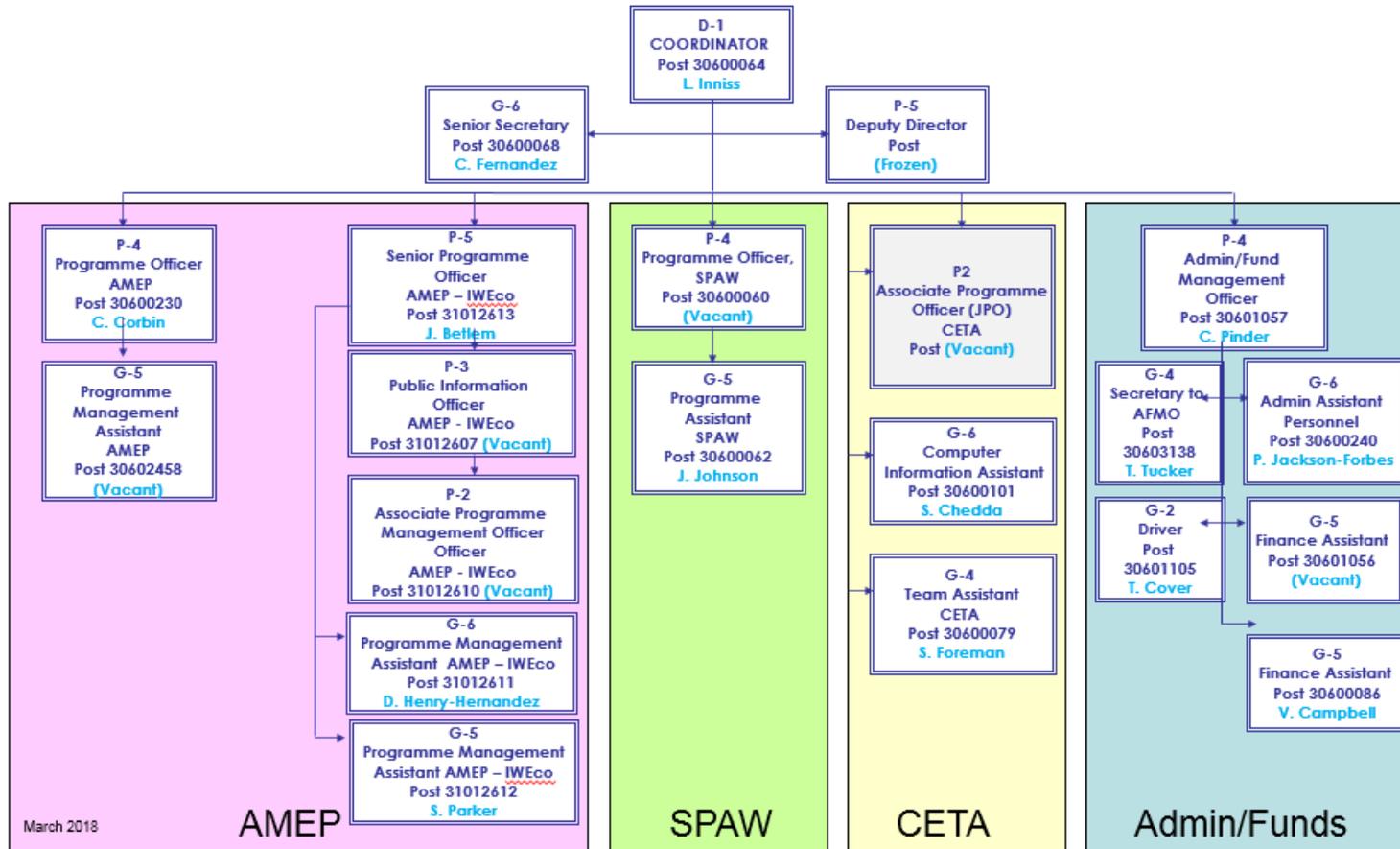
Decision IX **Projet sur les Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du Nord du Brésil (CLME+)**

1. **Encourager** les Gouvernement qui ne l'ont pas encore fait à considérer endosser le niveau politique du PAS CLME+.
2. **Demander** au Secrétariat de continuer à explorer les opportunités pour mettre en place un agrément formel avec le Gouvernement du Brésil au regard d'une collaboration mutuelle sur les activités relevant de la Convention de Carthage et de ses protocoles.
3. **Demander** au Secrétariat de continuer ses efforts pour intégrer le travail réalisés dans le cadre des sous-programme AMEP et SPAW, y compris la finalisation de la feuille de route AMEP / SPAW, et au travers d'activités telles que le développement d'Actions Régionales et de Plans d'Investissement pour les Nutriments et les Habitats, la finalisation des rapports SOCAR LBS et des rapports sur l'Etat de Habitat, et leur intégration au sein du SOMEE CLME+, et la préparation des sous-projets EBM dans le cadre du projet PNUD/FEM CLME+.
4. **Demander** que le Secrétariat participe au processus d'identification des options pour un mécanisme de coordination d'une politique permanente pour la Gouvernance des Océans et un mécanisme financier durable pour renforcer les rôles et les capacités des organisations régionales responsables de la gouvernance des océans, comme formulé dans le PAS CLME+.

ANNEXE II : Organigramme du Secrétariat de la Convention de Carthagène



UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)
 CARIBBEAN ENVIRONMENT PROGRAMME
 REGIONAL COORDINATING UNIT (CAR/RCU)
 March 2018



ANNEXE III : État de la ratification de la Convention de Carthagène et ses Protocoles

État	Convention de Carthagène		Déversements d'hydrocarbures		SPAW		LBS	
	Date de la signature	Ratification n/adhésion	Date de la signature	Ratification /adhésion	Date de la signature	Ratification /adhésion	Date de la signature	Ratification n/adhésion
<i>Antigua-et-Barbuda</i>		11/09/1986		11/09/1986	18/01/1990			13/07/2010
<i>Bahamas</i>		24/06/2010		24/06/2010		08/03/2012		24/06/2010
<i>Barbade</i>	05/03/1984	28/05/1985	05/03/1984	28/05/1985		14/10/2002		
<i>Belize</i>		22/09/1999		22/09/1999		04/01/2008		04/02/2008
<i>Colombie</i>	24/03/1983	03/03/1988	24/03/1983	03/03/1988	18/01/1990	05/01/1998	02/10/2000	
<i>Costa Rica</i>		02/08/1991		02/08/1991			06/10/1999	26/05/2016
<i>Cuba</i>		15/09/1988		15/09/1988	18/01/1990	04/08/1998		
<i>Dominique</i>		05/10/1990		05/10/1990				
<i>République dominicaine</i>		24/11/1998		24/11/1998		24/11/1998	03/08/2000	06/09/2012
<i>France</i>	24/03/1983	13/11/1985	24/03/1983	13/11/1985	18/01/1990	05/04/2002	06/10/1999	04/05/2007
<i>Grenade</i>	24/03/1983	17/08/1987	24/03/1983	17/08/1987		05/03/2012		05/03/2012
<i>Guatemala</i>	05/12/1983	18/12/1989	05/12/1983	18/12/1989	18/01/1990			
<i>Guyana</i>		14/07/2010		14/07/2010		14/07/2010		14/07/2010
<i>Haïti</i>								
<i>Honduras</i>	24/03/1983		24/03/1983					
<i>Jamaïque</i>	24/03/1983	01/04/1987	24/03/1983	01/04/1987	18/01/1990			05/11/2015
<i>Mexique</i>	24/03/1983	11/04/1985	24/03/1983	11/04/1985	18/01/1990			
<i>Pays-Bas</i>	24/03/1983	16/04/1984	24/03/1983	16/04/1984	18/01/1990	02/03/1992	06/10/1999	
<i>Nicaragua</i>	24/03/1983	25/08/2005	24/03/1983	25/08/2005				
<i>Panama</i>	24/03/1983	07/10/1987	24/03/1983	07/10/1987	16/01/1991	27/09/1996		09/07/2003
<i>Saint-Christophe-et-Niévès</i>		15/06/1999		15/06/1999				
<i>Sainte-Lucie</i>	24/03/1983	30/11/1984	24/03/1983	30/11/1984	18/01/1990	18/05/2000		30/01/2008
<i>Saint-Vincent-et-Grenadines</i>		11/07/1990		11/07/1990	26/07/1991	26/07/1991		
<i>Suriname</i>								
<i>Trinité-et-Tobago</i>		24/01/1986		24/01/1986	18/01/1990	10/08/1999		28/03/2003
<i>Royaume-Uni</i>	24/03/1983	28/02/1986	24/03/1983	28/02/1986	18/01/1990			
<i>États-Unis d'Amérique</i>	24/03/1983	31/10/1984	24/03/1983	31/10/1984	18/01/1990	16/04/2003	06/10/1999	13/02/2009
<i>Venezuela</i>	24/03/1983	18/12/1986	24/03/1983	18/12/1986	18/01/1990	28/01/1997		
<i>Commission économique européenne</i>	24/03/1983							

ANNEXE IV : Réunions intergouvernementales, techniques/d'experts et autres convoquées par le PEC ONU Environnement, les CAR et les projets FEM (2016 - juillet 2018)

Numéro de l'événement	Domaine	Titre	Lieu	Date
1.	AMEP	Consultation, Partenariat « sans déchets »	Kingston, Jamaïque	14-16 février 2017
2.	AMEP/PEC	3 ^e COP du LBS et 9 ^e COP du SPAW	Guyane	13-17 mars 2017
3.	AMEP	Atelier de validation des données-SOCAR	Guyane	14 mars 2017
4.	AMEP/PEC	Dix-septième réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la quatorzième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (COP14),	Guyane	13-17 mars 2017
5.	AMEP	8 ^e Comité consultatif et technique TAC pour l'Agence de la santé publique des Caraïbes (CARPHA), conférence annuelle de la CARPHA et session préparatoire	Georgetown, Guyana	22-29 avril 2017
6.	AMEP/FEM CReW	Atelier du FEM au Brésil : IWLearn, Amazon, GPA, CLME+, CReW	Belém, Brésil	8-13 mai 2017
7.	AMEP	Lancement du Partenariat « Sans déchets » au Panama	Panama City, Panama	14-18 août 2017
8.	AMEP/FEM IWEco	Lancement régional des communications et atelier de renforcement des capacités	Cuba	Du 30 octobre au 3 novembre 2017
9.	AMEP/FEM IWEco	13 ^e Forum de haut niveau des ministres caribéens des eaux - 26 ^e Conférence annuelle et exposition CWWA	Georgetown, Guyana	16 – 18 octobre 2017
10.	FEM CLME +	Atelier de lancement du projet CLME+	Trinité-et-Tobago	20-24 novembre 2017
11.	AMEP	Réunion du Nœud des Caraïbes pour les déchets marins lors de la Sixième Conférence internationale des déchets marins	San Diego, États-Unis d'Amérique	11-13 mars 2018

ANNEXE V : Publications internes de l'AMEP et du projet FEM CReW (2017-2018)

1. **Fiches et infographies AMEP** (www.cep.unep.org/factsheets/)
2. [Fiches sur le PEC](#)
3. [Brochure sur la Convention de Carthagène](#)
4. **Autres publication**
 - i. [Infographie sur l'optimisation des ressources](#)
 - ii. [Deux infographies sur les eaux usées en agriculture](#) (*Projet*)
 - iii. [Infographies sur l'état de la Convention \(pollution\)](#) (*Projet*)
 - iv. [Fiche sur le tourisme et l'environnement](#)
 - v. [Fiche de présentation du projet IWEco](#)
 - vi. [GFCI : présentation du Noeud des Caraïbes](#)
 - vii. [GCFI : déchets marins dans la région des Caraïbes](#)
 - viii. GCFI : présence de micro plastiques dans les poissons les poissons de la mer des Caraïbes (*en attendant*)

ANNEXE VI : Documents officiels et exposés par le sous-programme AMEP

Christopher Corbin, 2018. « Environnements humains et insulaires : La situation des Caraïbes et des programmes et projets sur la pollution », exposé à l'occasion de la 7^e Conférence internationale sur le futur de l'environnement, 16-20 avril 2018, Hawaï

Exposé lors de la Conférence « Mise en Œuvre et surveillance des objectifs de développement durable dans les Caraïbes : Le rôle de l'océan », 17-19 janvier 2018, Saint-Vincent-et-Grenadines

Présentation sur « La pollution des océans et ses effets sur la mer des Caraïbes », École britannique du Venezuela

ANNEXE VII : Matrice de l'état des Recommandations et Décisions des Réunions du PEC

Etat des Décisions pertinentes de la Dix-septième Réunion Intergouvernementale du Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes et Quatorzième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes

DECISIONS DE LA 17 ^e IGM (2017)	STATUS OF DECISIONS (2017-2018)
<i>Décision II Rapports, recommandations et décisions des Réunions du PEC réalisées depuis le 16e Réunion intergouvernementale</i>	
II.1 Demander au Secrétariat d'actualiser la Stratégie du PEC.	Provided input into the design of survey questionnaire. UNEP (DEPI)/CAR.WG.39/INF.20.
II.2 Demander au Secrétariat d'utiliser le document d'information (UNEP(DEPI)/CAR IG39/INF8) comme guide pour actualiser la stratégie existante.	LBS/SPAW Roadmap will form part of new CEP Strategy.
<i>Décision VI Centres d'activité régionaux (CAR)</i>	
VI.1. Demander au Secrétariat de continuer son travail pour finaliser les accords de siège en attente, avec le gouvernement de Cuba pour le CAR du Protocole LBS / CAR-Cimab.	Discussions are on-going between the Secretariat and the Government of Cuba including visit by Coordinator to Cuba in February 2018. Signing ceremony for LBS RAC IMA held in Trinidad and Tobago in 2018.
<i>Décision VIII Groupe de travail sur le suivi et l'évaluation de l'environnement</i>	
VIII.2 Demander que le groupe de travail continue ses travaux sur le SOCAR.	Secretariat facilitated work of group including inviting additional membership. Status update provided in UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.6
VIII.3 Demander que les Parties contractantes et inviter les parties non contractantes de fournir les données et informations au Secrétariat pour permettre de poursuivre du SOCAR.	Secretariat requested and obtained data and information from Parties.
VIII.5 Demande au Secrétariat de maintenir ses efforts de mobiliser les ressources qui aideront la conduite du suivi et des évaluations pour permettre de poursuivre le développement du SOCAR.	Financial support for the finalization of the SOCAR is being provided by the UNDP/GEF CLME+ and GEF IWeco Projects. Additional potential support through CReW+ Proposal under development.
<i>Décision IX Projet sur les Grands écosystèmes marins dans la Région des Caraïbes et Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du Nord du Brésil (CLME+)</i>	
IX.2 Demander au Secrétariat de continuer à explorer les opportunités pour mettre en place un agrément formel avec le Gouvernement du Brésil	Draft MOU prepared and submitted to the Government of Brazil in early 2018 for review and signature.
IX.3 Demander au Secrétariat de continuer ses efforts pour intégrer les travaux réalisés dans le cadre des sous-programme AMEP et SPAW.	The LBS/SPAW Roadmap will form part of the revised CEP Strategy. See: UNEP (DEPI)/CAR.WG.37/INF.7/Rev 1 Collaboration has taken place for the development of the SOMEE and Research Strategies for Pollution and Habitat under the CLME+ Project. Discussions are ongoing for possible convening of integrated Conference of Parties for the Cartagena Convention and its three Protocols.

IX.4 **Demander** que le Secrétariat participe au processus d'identification des options pour un mécanisme de coordination d'une politique permanente pour la Gouvernance des Océans et un mécanisme financier durable dans le PAS CLME+.

The Secretariat provided input to the draft report, and will participate in CLME+ Meetings in August and September 2018 to agree on selected options.

Etat des Décisions pertinentes de Troisième Réunion des Parties Contractantes au Protocole relatif aux Pollutions
dues à des Sources et des Activités Terrestres (COP LBS) dans la Région des Caraïbes WCR
(LBS COP3)

DECISIONS OF LBS COP3 (2017)	ETAT DES DECISIONES (2017-2018)
2. Adopter pour approbation définitive par la 17ème Réunion Intergouvernementale (IGM) et la 14ème Réunion des Parties Contractantes, le plan de travail et le budget révisés pour le sous-programme AMEP pour la période 2017-2018	Workplan and Budget for 2017-2018 approved by IGM.
5. Recommander à la 17ème Réunion Intergouvernementale qu'il soit demandé à toutes les Parties Contractantes de fournir des données et informations au Secrétariat pour le développement prochain du SOCAR.	Decision VIII.2 of IGM to make request.
6. Demander au Secrétariat de présenter au quatrième STAC LBS et subséquemment à la quatrième COP LBS le SOCAR.	Status of SOCAR development is provided in UNEP (DEPI)/CAR.WG.39/INF.3. Updates on SOME, Pollution Strategies and Communication of SOCAR to be provided to LBS STAC4.
7. Recommander à la 17ème Réunion Intergouvernementale de solliciter les gouvernements de la Région et toute autre Partie intéressée dans le développement du SOCAR, y compris dans la participation au Groupe de Travail et au sous-groupe de travail sur les données d'en informer le Secrétariat	Decision VIII.3 of IGM to make request
9. Recommander à la 17ème Réunion Intergouvernementale de solliciter des gouvernements de la Région qu'ils participent activement aux Partenariats régionaux et mondiaux portant sur les nutriments, les eaux usées, les déchets marins, y compris en participant à la réunion intergouvernementale (IGR) organisé par le PNUE-FEM prévu du 23 au 27 Octobre 2017 à Bali, Indonésie.	Assisted to identify national contacts and provided reminders to Contracting Parties. Meeting was postponed to October 2018.
10. Inciter les Gouvernements et le Secrétariat à initier avec le secteur privé des efforts dans le domaine de la prévention, de la réduction et du contrôle des pollutions	Partnership established with Sandals Foundation for the Trash Free Waters Initiative and maritime sector for work of RAC REMPEITC Caribe.
12. Demander au Secrétariat qu'il poursuive ses travaux avec le Gouvernement de Cuba pour finaliser l'accord de siège pour le Centre d'Activités Régional CIMAB dans les meilleurs délais	See Decision VI.1 of the 17 th IGM
13. Demander au Secrétariat de continuer ses efforts pour mobiliser des fonds pour des projets et activités qui n'ont pas de financement dans le cadre du Plan de Travail pour la biennale 2017-2018.	Funding was mobilized through the OSPAR cooperation (UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.11), the GEF CREW+ Project (UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF.7) and the UN Human Security Project (UNEP(DEPI)/CAR WG.39/INF. 14).

Etats des Recommandation de la Troisième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (3^e LBS STAC)

RECOMMANDATION DE LA 3 ^e (2016)	ETAT DES SUIVANTES RECOMMANDATIONS (2017-2018)
<i>Recommandation I – Plan de travail et Budget</i>	
I.4 Secrétariat, les Parties contractantes et toute partie intéressée devraient rejoindre la « coalition sacs plastiques » et se faire connaître auprès du cabinet de Madame la ministre Ségolène Royal, présidente de la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP21).	Completed.
I.5 Le Secrétariat devrait intégrer une activité supplémentaire au plan de travail et au budget afin de dresser une liste complète des déchets solides produits par chaque pays de la région des Caraïbes.	<p>This activity was included in work plan but not implemented due to lack of funding.</p> <p>At a local community level, activities included as part of the Trash Free Waters Project.</p> <p>Additional support being sourced through collaboration with the Caribbean Sub-Regional Office of UN Environment. Monies mobilized for regional workshop and for national project in Jamaica.</p>
I.7 Le Secrétariat devrait convoquer à l’avenir, des réunions communes du STAC au Protocole LBS et SPAW.	The Secretariat will continue to encourage this effort based on the availability of funds.
I.8 Le Secrétariat devrait mobiliser des ressources techniques et financières pour aider à lutter contre la pollution marine causée par les déchets plastiques et micro-plastiques, ainsi que par les déchets agricoles, miniers et d’élevage	<p>New Activities undertaken through the Caribbean Node of the Global Partnership on Marine Litter (GPML). Further details are included in the Status Report UNEP (DEPI)/CAR.WG.39.INF.3.</p> <p>The OSPAR Cooperation will focus on microplastics in fish involving collaboration between GCFI, the Secretariat and Regional Fisheries bodies such as the Caribbean Regional Fisheries Mechanism (CRFM) and Central America Fisheries and Aquaculture Organization (OSPESCA). Funding support has been secured from the Government of Netherlands and the Government of Sweden.</p> <p>Under the Trash Free Waters project, waste management activities to take place in Panama.</p>
I.9 Le Secrétariat mobilise des fonds pour surveiller la pollution d’origine tellurique dans les zones urbaines	This is incorporated in the GEF IWeco Project (UNEP(DEPI)/CAR WG.37/INF.9 Rev.1) and the Ecosystem-Based Management Project for the North Brazil Shelf Large Marine Ecosystem (NBSLME) UNEP (DEPI)/CAR.WG.39/INF. 19.

<i>Recommandation II – Surveillance et Evaluation de l’environnement</i>	
<p>II.3 Les Parties devraient soutenir les efforts déployés par le Secrétariat pour partager l’information et les efforts de recherche visant à mettre au point des méthodes de surveillance des micro-plastiques.</p> <p>II.4 Élaborer et finaliser le SOCAR.</p>	<p>Secretariat provided input to new publication by GESAMP on monitoring of microplastics. Collaboration with OSPAR will facilitate regional capacity building on Marine Litter Monitoring as well as monitoring of microplastics in fish and other substrates. Further details are included in the Status Report UNEP (DEPI)/CAR.WG.39.INF.3.</p> <p>Pending items to be discussed at 4th LBS STAC.</p>
<p>II.5 Le Secrétariat identifie/mobilise des ressources financières des projets existants et/ou de proposer de nouveaux projets pour répondre aux nouvelles priorités définies dans le cadre du Rapport SOCAR.</p>	<p>UN Environment CEP used regional opportunities to promote the development of the SOCAR and identify opportunities for collaboration with other regional and global initiatives including the UNDP/GEF CLME+ project and GEF IWeco project. Further details are included in the Status Report UNEP (DEPI)/CAR.WG.39.INF.3 and reports focused on SOCAR, UNEP (DEPI)/CAR.WG.39.INF.6 and UNEP (DEPI)/CAR.WG.39.INF.13.</p>
<p>II.9 Le Secrétariat devrait prévoir un exercice de validation avec les coordonnateurs nationaux et d’autres parties prenantes concernées des données utilisées dans le cadre de l’élaboration du Rapport SOCAR.</p>	<p>A Data Validation Workshop was held on 14th March 2017 in French Guiana with LBS focal points and relevant stakeholders on the data to be used to develop the SOCAR.</p> <p>Focal points were also contacted to verify data used in the draft SOCAR.</p>
<p>II.10 Le Secrétariat continue d’étudier les possibilités de soutenir l’élaboration du Rapport SOCAR par l’intermédiaire des projets IWeco-FEM et CLME+ FEM/PNUD, ainsi que d’autres initiatives connexes.</p>	<p>Completed</p>
<p>II.13 Le Secrétariat devrait mettre progressivement en place une évaluation intégrée du rapport sur l’état du milieu marin dans la zone d’application de la Convention (SOME), comme l’exige la Convention de Cartagena, y compris le recours à l’évaluation économique, pour examen lors de la LBS STAC4 et de la SPAW STAC9. À cet égard, la 3^e CdP au Protocole LBS et la 9^e CdP au Protocole SPAW peuvent envisager d’élargir le Groupe de travail sur la surveillance et l’évaluation pour prendre en considération les intérêts de la biodiversité et peuvent envisager en outre d’utiliser le projet de lignes générales sur l’état du milieu marin du projet CLME+ FEM/PNUD comme base pour l’élaboration future de ce rapport intégré sur la pollution et l’habitat au titre de la Convention de Cartagena</p>	<p>The draft outline for SOMEE was used to guide the development of State of Pollution and Habitats Reports.</p> <p>Future role of the Monitoring and Assessment Working Group to be considered at the 4th and 9th LBS and SPAW COPs.</p>
<p>II.14 Le Secrétariat devrait identifier les sources de financement potentielles et les possibilités de formation des Parties contractantes à l’utilisation de la méthode FPEIR aux fins de l’élaboration de rapports sur l’état de l’environnement.</p>	<p>This activity was not completed due to lack of funding.</p>

<p>II.15 Finaliser le SOCAR et valider les gammes d'évaluation, telles qu'élaborées par le sous-groupe de travail sur les données par les Parties Contractantes et les Parties Non Contractantes</p>	<p>Status of SOCAR to be presented to 4th LBS STAC as contained in UNEP(DEPI)/CAR.WG.39.INF.13.</p>
<p><i>Recommandation III – Projet FEM</i></p>	
<p>III.1 Le Secrétariat devrait continuer de faciliter l'intégration progressive des questions de pollution et d'habitat/biodiversité dans une feuille de route SPAW / LBS et de favoriser une plus grande collaboration avec le Brésil ainsi que la participation de ce dernier aux actions visant à réduire les sources de pollution d'origine tellurique dans la zone d'application de la Convention.</p>	<p>Discussions with the Government of Brazil are ongoing, with indications of interest and support received from the Government. The Government of Brazil was invited and attended the 7th SPAW and 3rd LBS Scientific and Technical Advisory Committee (STAC) Meetings and the 9th SPAW and 3rd LBS Conferences of Parties (COPs) as well as the 14th Meeting of Contracting Parties to the Cartagena Convention held in French Guiana from 13-17 March 2017)</p> <p>Representatives of Brazil participated in the IMA/FAO & CLME+ Inception Workshop for the Ecosystem-Based Management Project for the North Brazil Shelf and have agreed to take part in that sub-project. To report in UNEP (DEPI)/CAR.WG.37/INF.7 Rev.</p>
<p>III.2 Soutenir les activités du projet CLME+ du FEM/PNUD visant à renforcer la coopération et l'intégration d'actions de prévention et de réduction de la pollution aux niveaux régional et national grâce à l'exploitation durable des pêches et à la protection et à la remise en valeur de l'habitat.</p>	<p>The AMEP and SPAW Sub-programmes are jointly implementing the Ecosystem-Based Management Project for the Guiana Shelf in the North Brazil Large Marine Ecosystem focused on pollution reduction and habitat restoration and rehabilitation. UNEP (DEPI)/CAR.WG.37/INF.7 Rev.</p>
<p>III.3 The Secretariat continue to participate in the development of the GEF CReW+ project proposal.</p>	<p>Ongoing. Details in the Status Report UNEP (DEPI)/CAR.WG.39.INF.3</p>
<p><i>Recommandation IV – Ratification du Protocole LBS</i></p>	
<p>IV.1 Le Secrétariat continue d'encourager les non-Parties à ratifier le Protocole LBS. The Secretariat should continue to encourage Non-Parties to ratify the LBS Protocol.</p>	<p>Completed through missions, meetings and outreach.</p>
<p>IV.2 Le Secrétariat devrait demander aux Parties non contractantes au Protocole LBS de fournir des informations à jour sur l'état d'avancement du processus de ratification du Protocole.</p>	<p>Completed and reflected in UNEP (DEPI)/CAR.WG.39/INF.3.</p>
<p>V.4 Le Secrétariat devrait travailler avec les Parties contractantes et toute autre Partie pour proposer et faciliter le transfert des connaissances, des meilleures pratiques et des technologies appropriées visant à prévenir et à réduire la pollution dans la région des Caraïbes.</p>	<p>Participated at regional and global meetings and conferences including presentations, exhibition booths with displays of videos, promotional material and posters of work relating to the LBS Protocol. See Annex VI for presentations conducted. Several actions were taken to improve communication with stakeholders and facilitate knowledge sharing. These are summarized in Table 2 of the Status Report UNEP (DEPI)/CAR.WG.39.INF.3</p>